

COMMUNE D'ORSIERES

**CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR
LA REALISATION
D'UN CENTRE SCOLAIRE PRIMAIRE
*/**/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*/*/***

RAPPORT DU JURY

Orsières, le 12 avril 1989

SOMMAIRE

1. Organisation et but du concours
2. Jury
3. Projets soumis
4. Examen préalable
5. Jugement
 - 5.1 Premier tour
 - 5.2 Deuxième tour
 - 5.3 Troisième tour
 - 5.4 Quatrième tour
6. Palmarès
7. Proposition du jury à l'organisateur
8. Conclusions et remarques générales
9. Approbation du rapport
10. Auteurs des projets primés et achetés
11. Exposition
12. Auteurs des projets.

1. ORGANISATION ET BUTS DU CONCOURS.

1.1 ORGANISATION DU CONCOURS

Le présent concours a été organisé par l'administration communale d'Orsières en collaboration avec le service cantonal des bâtiments. Il était ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1988 et aux architectes valaisans établis en Suisse. Pour participer, les architectes devaient être inscrits au Registre valaisan des architectes ou au Registre suisse A ou B, ou être diplômé EPF, EAUG ou ETS ou être titulaires d'un titre étranger reconnu équivalent.

Les inscriptions ont été prises en considération jusqu'au 18 novembre 1988. 48 architectes se sont inscrits et ont reçu les documents.

Les concurrents avaient la possibilité d'adresser un certain nombre de questions écrites au jury jusqu'au 9 décembre 1988. A cette date aucune question n'avait été posée.

1.2 BUT DU CONCOURS.

La commune d'Orsières projette de construire en deux étapes un complexe comprenant un centre scolaire de 14 salles de classe, 4 salles spéciales, une grande salle et 1 appartement pour le concierge, une salle de gymnastique double, des locaux pour le service du feu et les locaux de la protection civile.

2. JURY.

Président	Bernard ATTINGER, architecte cantonal Sion.
Membres	Jean-Marie ABBET, conseiller communal Orsières Pierre-Alain CROSET, architecte SIA, Milan J.-Marcel DARBELLAY, président, Orsières Patrick MESTELAN, architecte SIA, Lausanne Rita THETAZ, conseillère communale P.D.Fort */ Livio VACCHINI, architecte SIA, Locarno.
Suppléants	Ami BISELX, conseiller communal Prassurny */ Laurent MAYORAZ, architecte, service des bâtiments. Catherine PRELAZ, architecte, Lausanne Jacques RAUSIS, vice-président, Orsières */

Experts Erwin EYER, inspecteur cantonal de gymnastique
Anselme PANNATIER, chef du service de l'enseignement primaire, Sion

*/ A la suite des élections communales qui ont eu lieu entre le lancement du concours et son jugement les membres du jury ainsi désignés ont été remplacés par :

Membres Yvan THEUX, conseiller communal, Orsières

Suppléants J.-François Lattion, vice-président, Orsières
Monique ARLETTAZ, conseillère communale
Orsières

Malgré ces modifications le jury a considéré qu'il pouvait siéger valablement car les suppléants, désignés lors du lancement du concours, étaient suffisamment nombreux pour combler le vide au sein du jury.

3. PROJETS SOUMIS

A la date du rendu 31 projets ont été envoyés :

No 1	07 14 08
No 2	07 04 68
No 3	16 40 16
No 4	31 05 84
No 5	96 57 44
No 6	54 10 42
No 7	63 92 01
No 8	52 57 58
No 9	04 64 23
No 10	37 19 64
No 11	44 52 63
No 12	21 06 58
No 13	00 88 00
No 14	36 07 02
No 15	28 03 47
No 16	34 51 56
No 17	44 66 88
No 18	35 86 94
No 19	98 91 54
No 20	75 58 47
No 21	64 72 05
No 22	59 61 62
No 23	83 85 89
No 24	11 09 81
No 25	64 37 01
No 26	22 25 71
No 27	66 12 01
No 28	14 04 01
No 29	21 04 81
No 30	73 75 28
No 31	71 37 05

4. EXAMEN PRELALBLE.

L'examen technique préalable des projets a porté sur :

- Les délais d'envoi,
- Le contrôle du rendu (documents demandés),
- Le contrôle des projets (respect du programme),
- Le contrôle sommaire des surfaces.

Le cube moyen des 31 projets est de 33.850 m³ (variation de 28.268 m³ à 43.837 m³).

Lors de la présentation du rapport d'examen préalable le jury a constaté que malgré certaines lacunes tous les projets pouvaient, conformément à l'article 43.1.1. de la norme 152, être admis au jugement.

Il a examiné le respect des contraintes fixées par le règlement et le programme. En se basant sur l'article 43.1.2. de la norme SIA 152, il a décidé d'écarter de la répartition des prix les projets :

- No 9 04 64 23 et
- No 20 75 58 47

car ils implantent des bâtiments dans la forêt. Le jury a aussi constaté que d'autres projets ne respectaient pas, à la lettre, la distance à la forêt et celle à la limite nord du terrain mais il a considéré qu'il ne s'agissait pas, dans ces cas, des points essentiels du programme.

5. JUGEMENT.

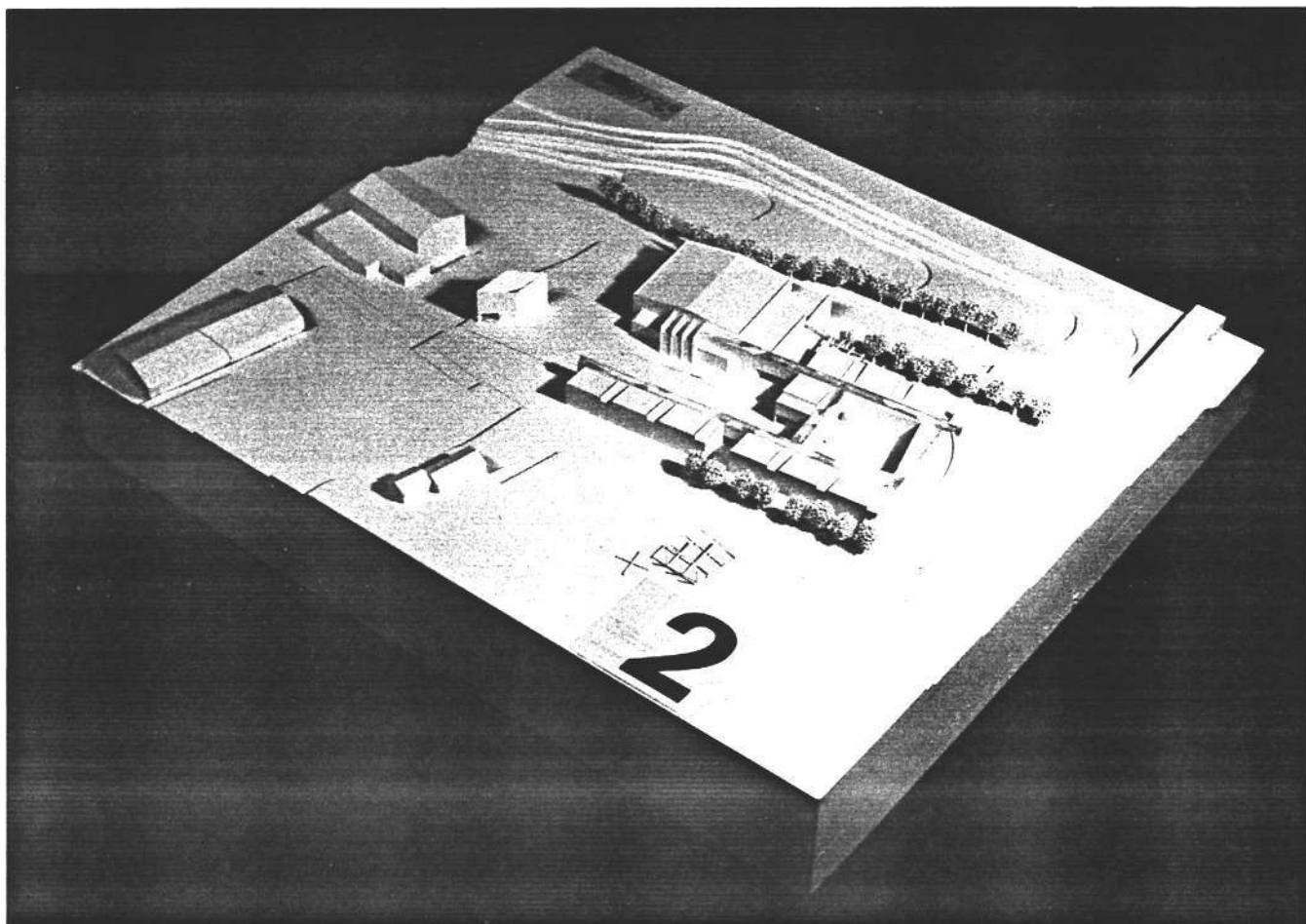
5.1 PREMIER TOUR.

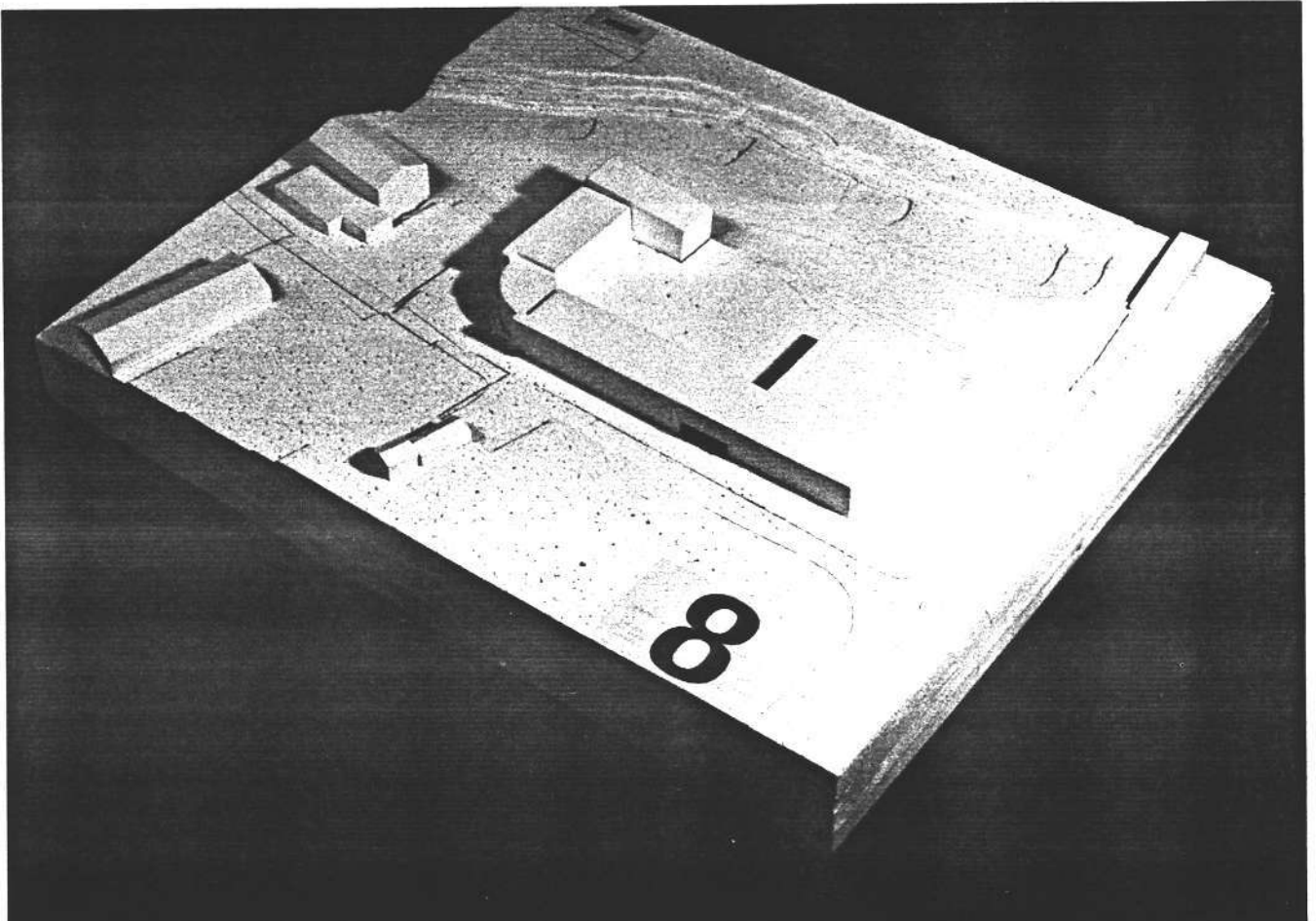
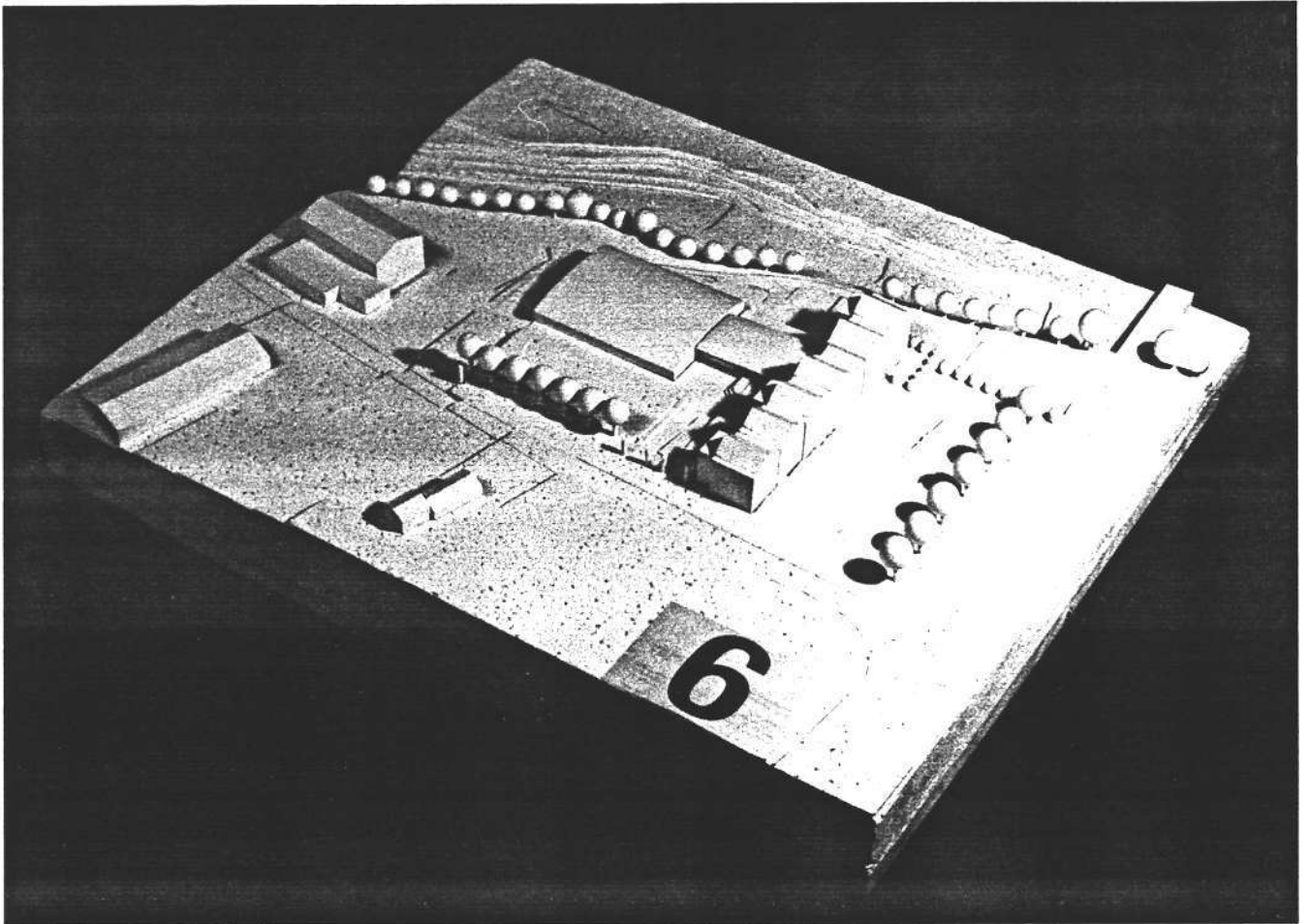
Après avoir pris connaissance du rapport technique, avoir passé en revue l'ensemble des projets présentés et visité le terrain mis à disposition des concurrents, le jury étudie chaque projet et décide d'éliminer au premier tour des projets en fonction de leur inadaptation au problème posé notamment :

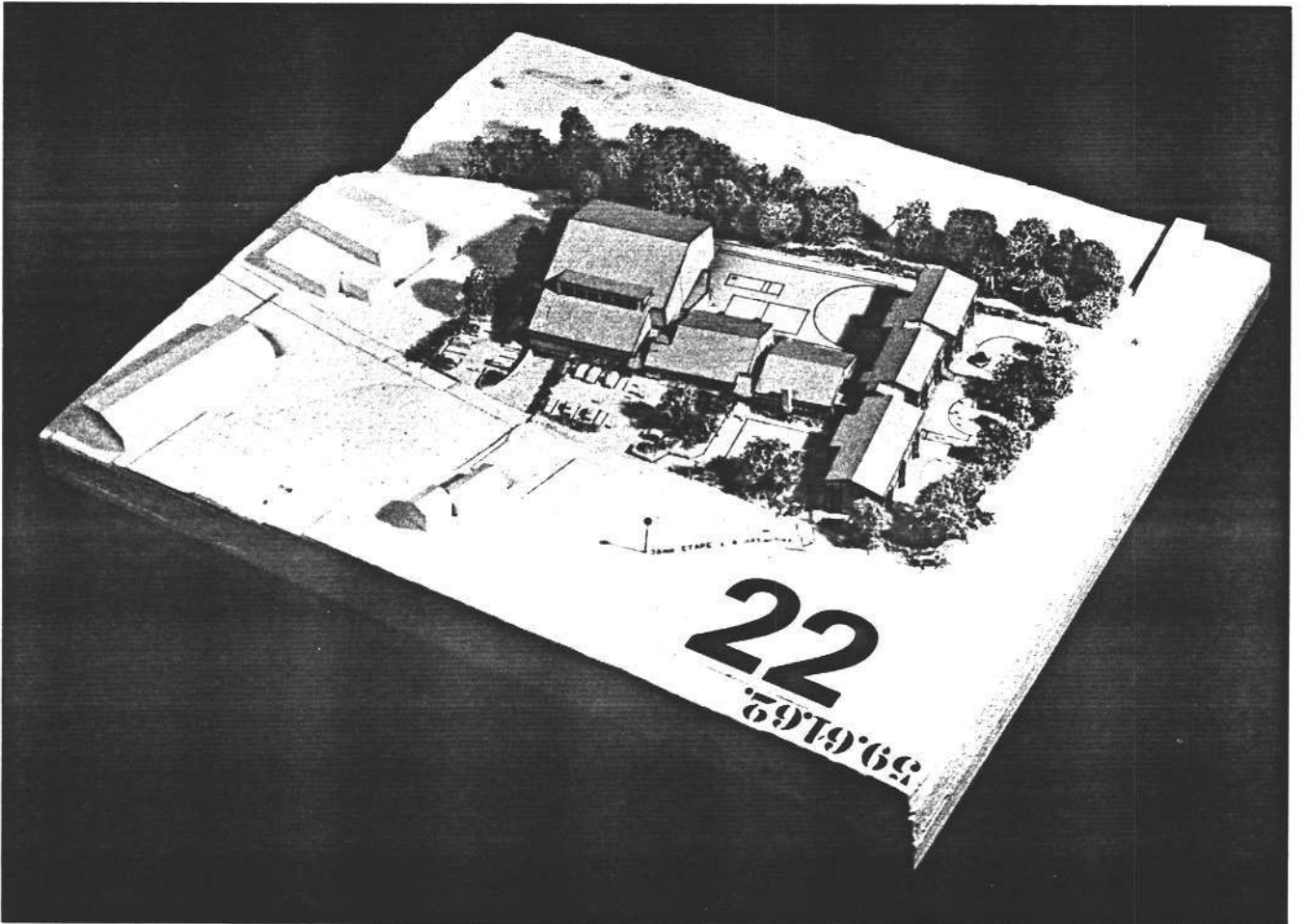
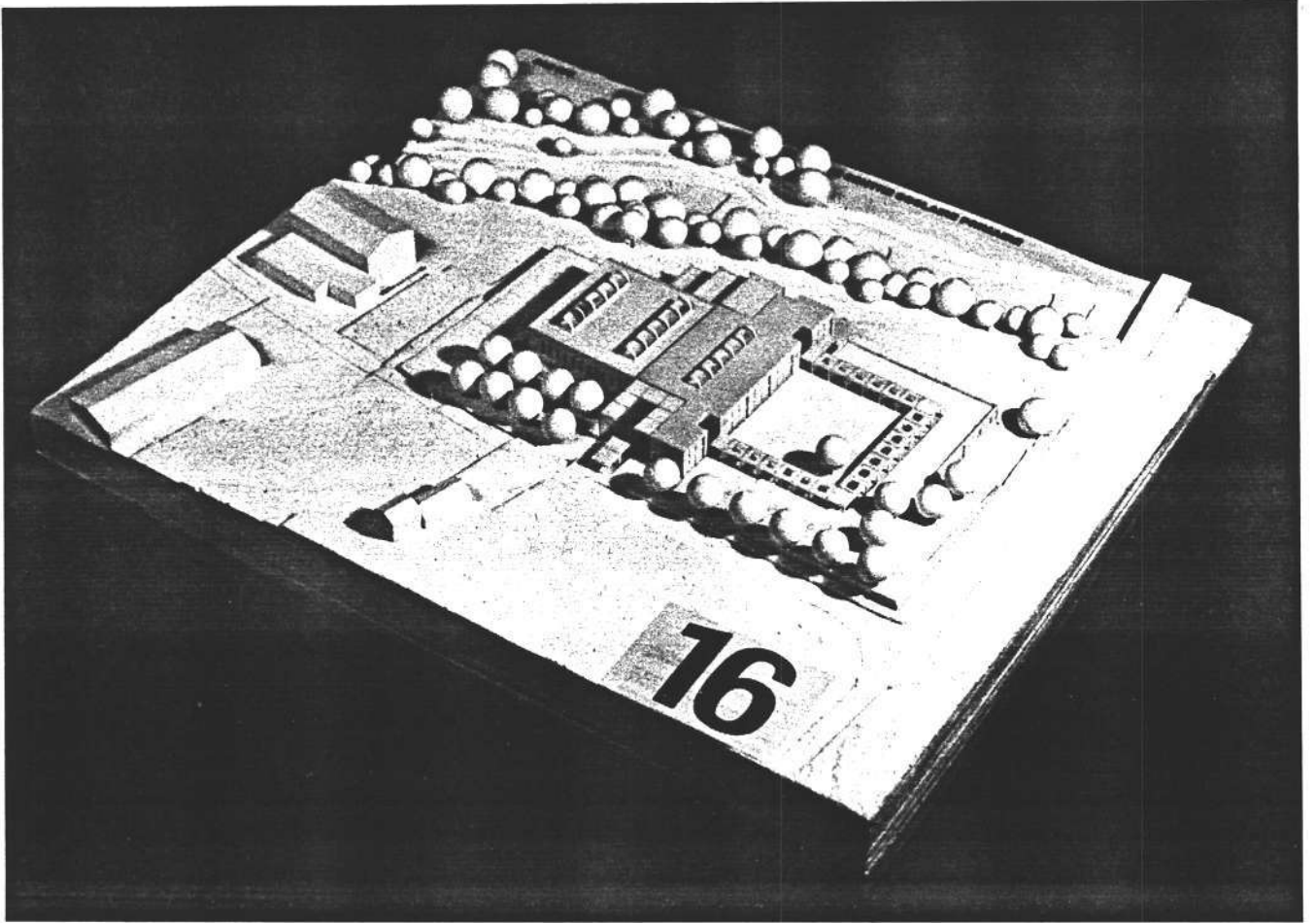
- . L'incompatibilité avec le caractère et la potentialité du site ou une mauvaise compréhension du lieu.
- . Le manque de clarté dans le choix du concept, ceci tant au niveau du parti général que des structures.
- . La faiblesse de la réponse donnée aux problèmes d'organisation.

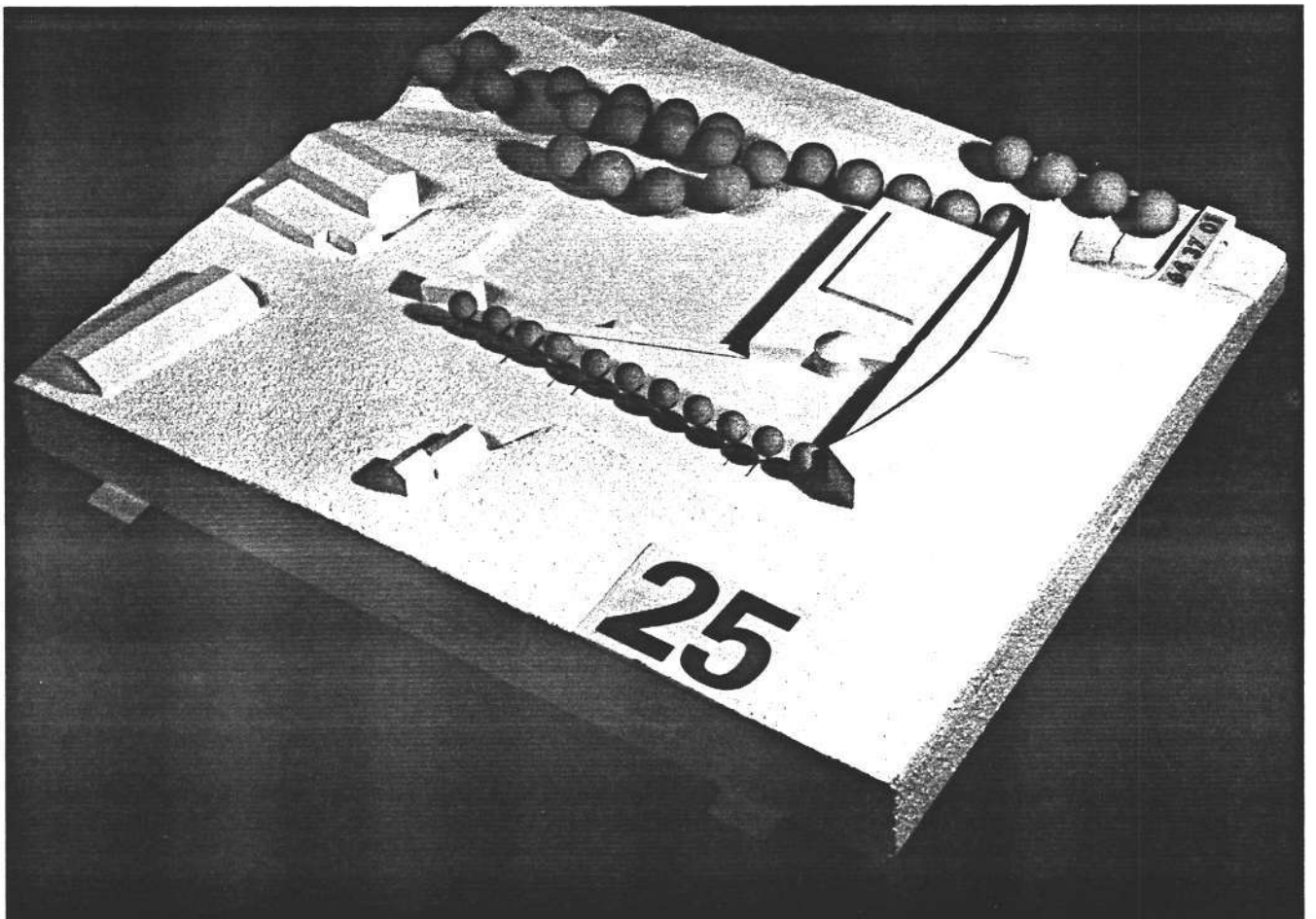
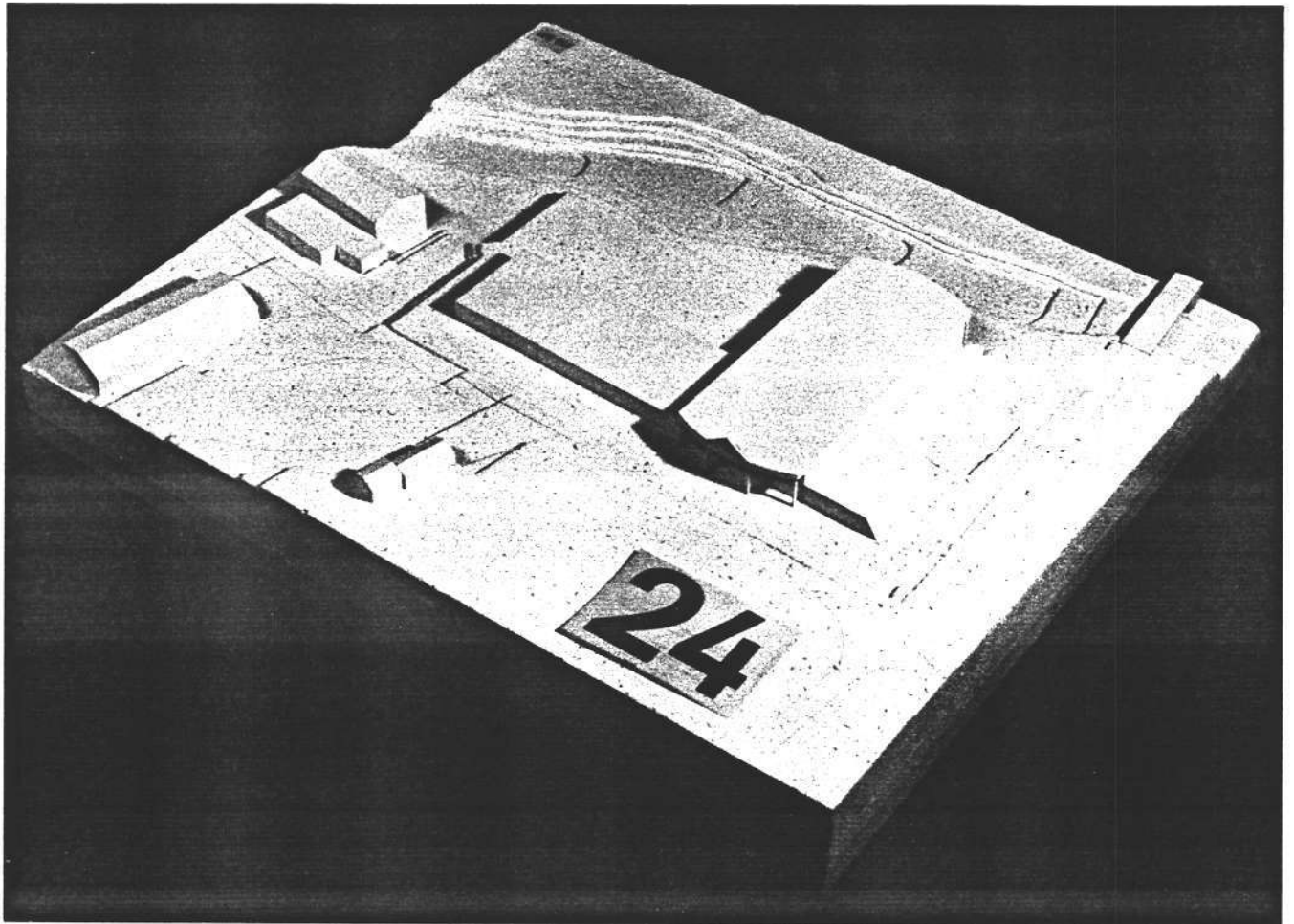
SONT ELIMINES AU PREMIER TOUR LES PROJETS SUIVANTS :

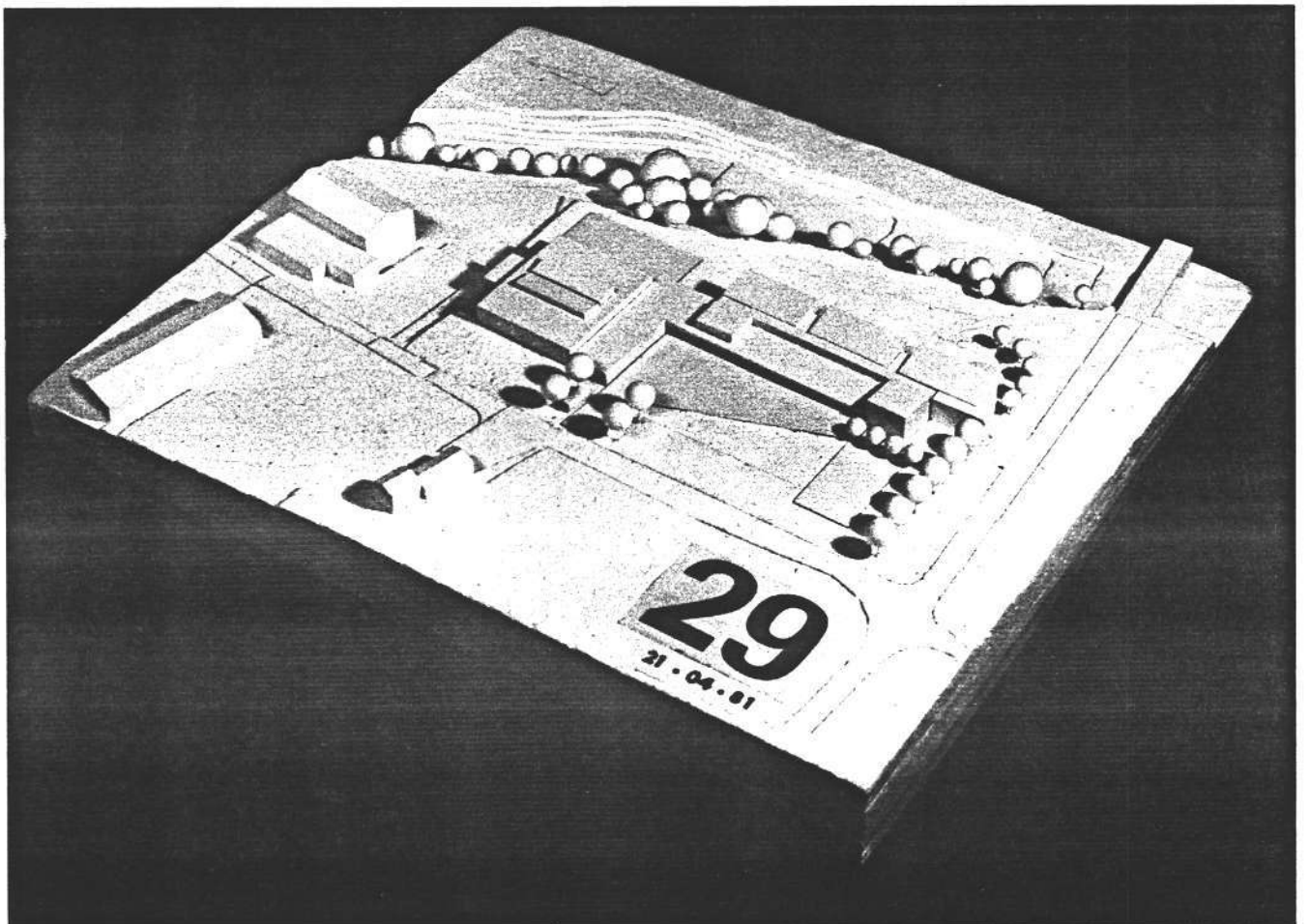
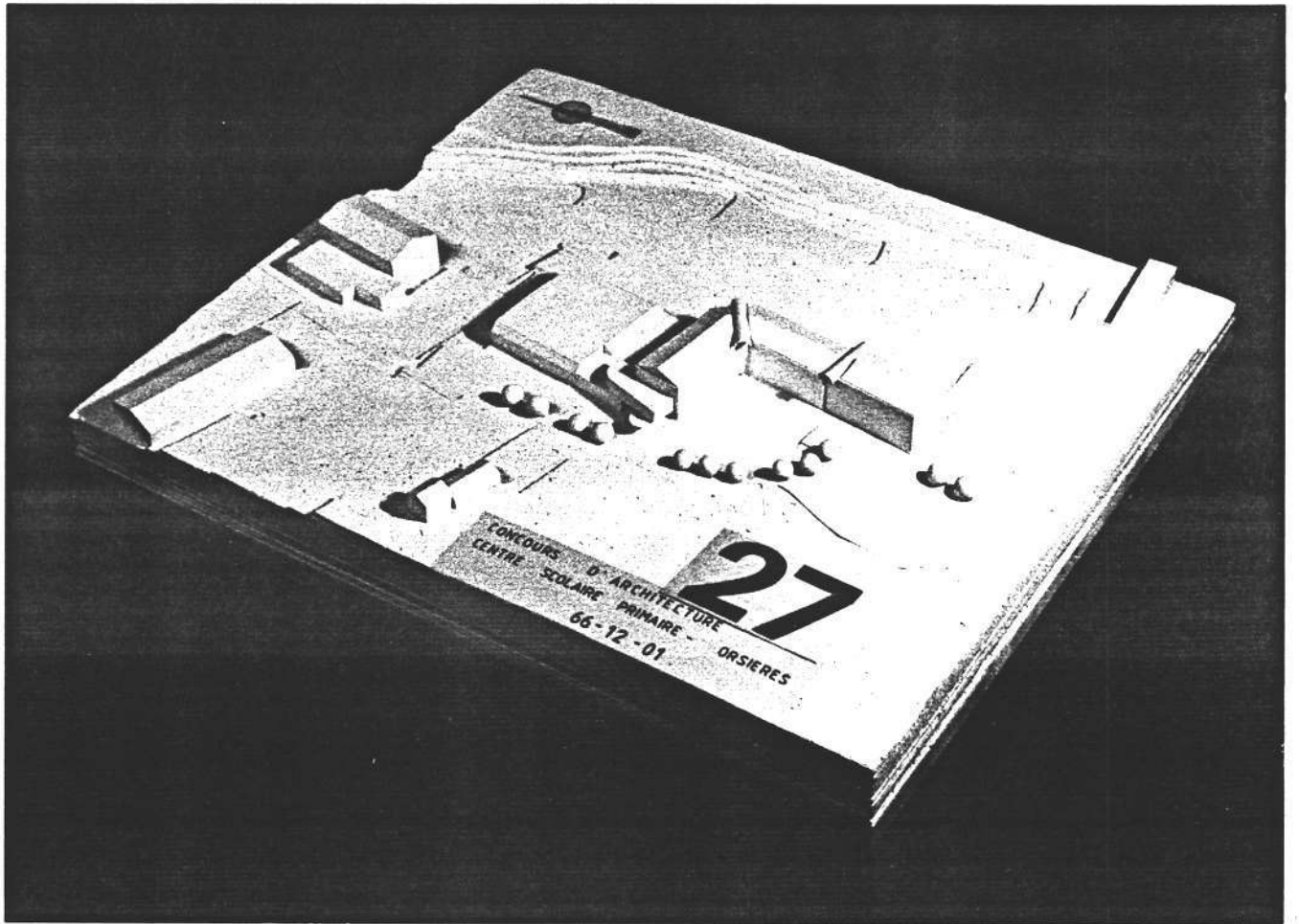
No 2	07 04 68
No 6	54 10 42
No 8	52 57 58
No 16	34 51 56
No 22	59 61 62
No 24	11 09 81
No 25	64 37 01
No 27	66 12 01
No 29	21 04 81











5.2 DEUXIEME TOUR.

Avant de procéder au deuxième tour d'élimination, le jury procède à une analyse générale des solutions proposées et regroupe les différents projets en 4 familles.

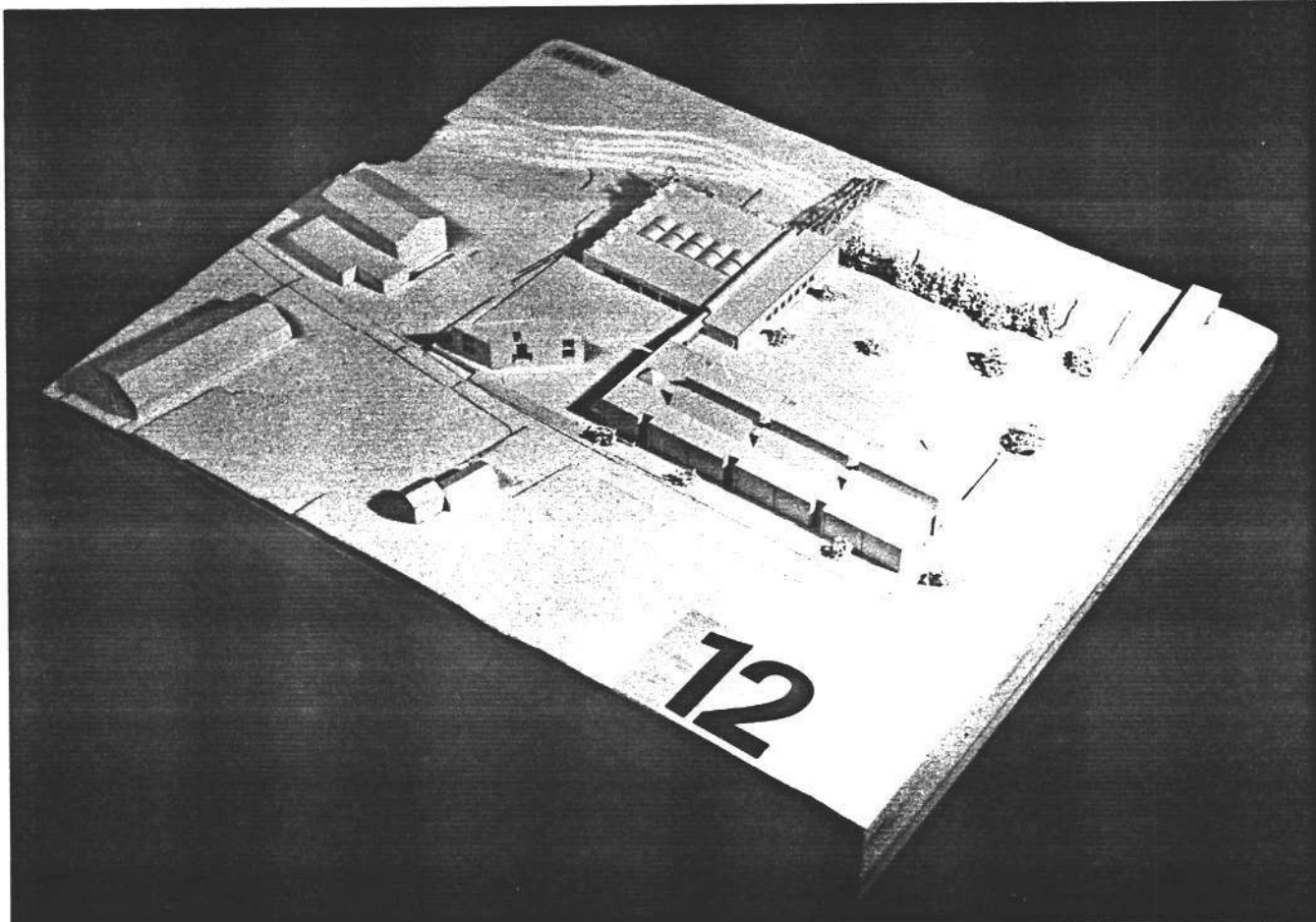
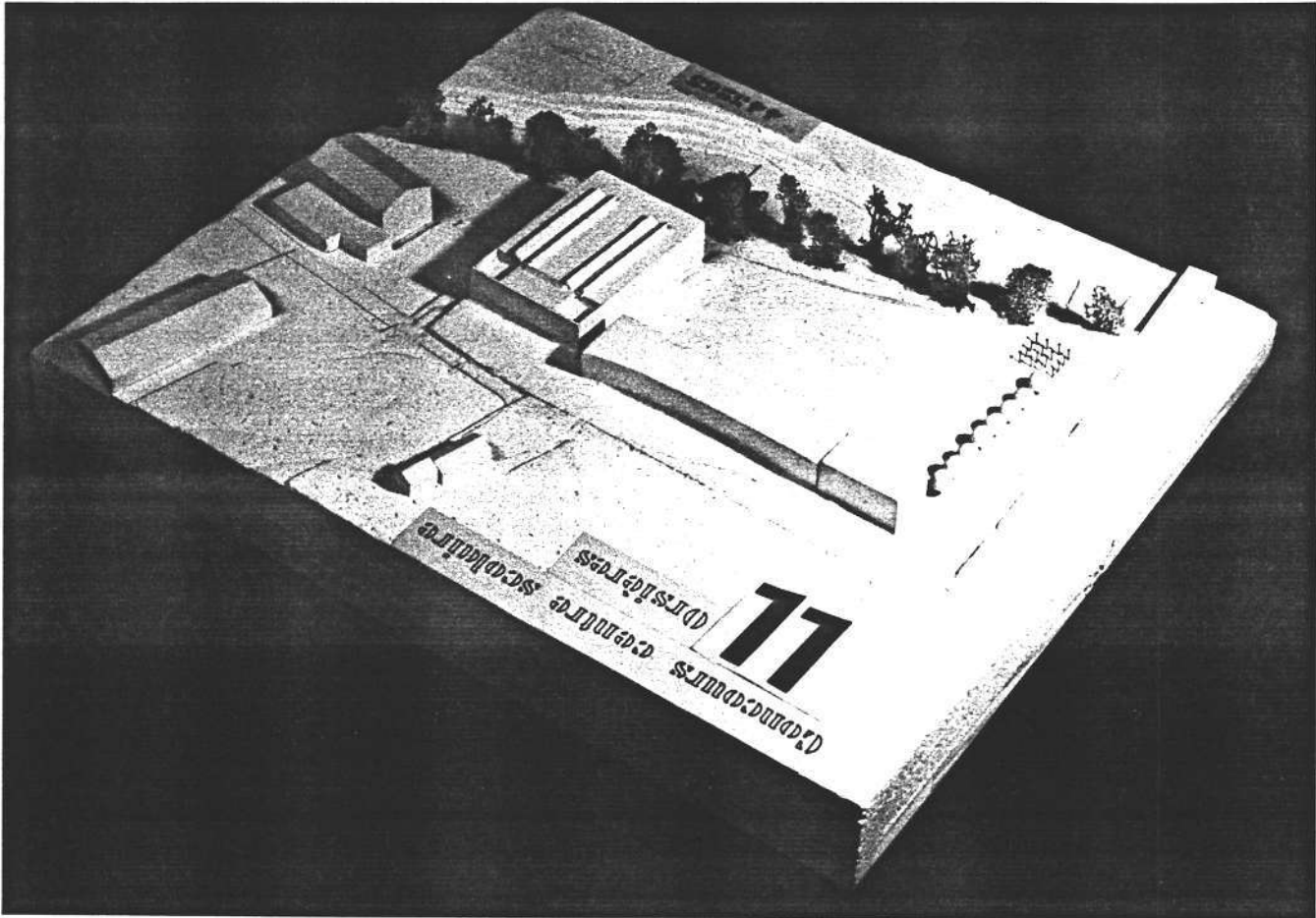
- Bâtiment d'enseignement le long de la limite ouest du terrain.
- Bâtiment d'enseignement en limite aval (est) du terrain, surplombant la rivière.
- Bâtiment d'enseignement placé perpendiculairement aux courbes de niveaux.
- Les projets n'entrant pas dans les trois catégories précédentes.

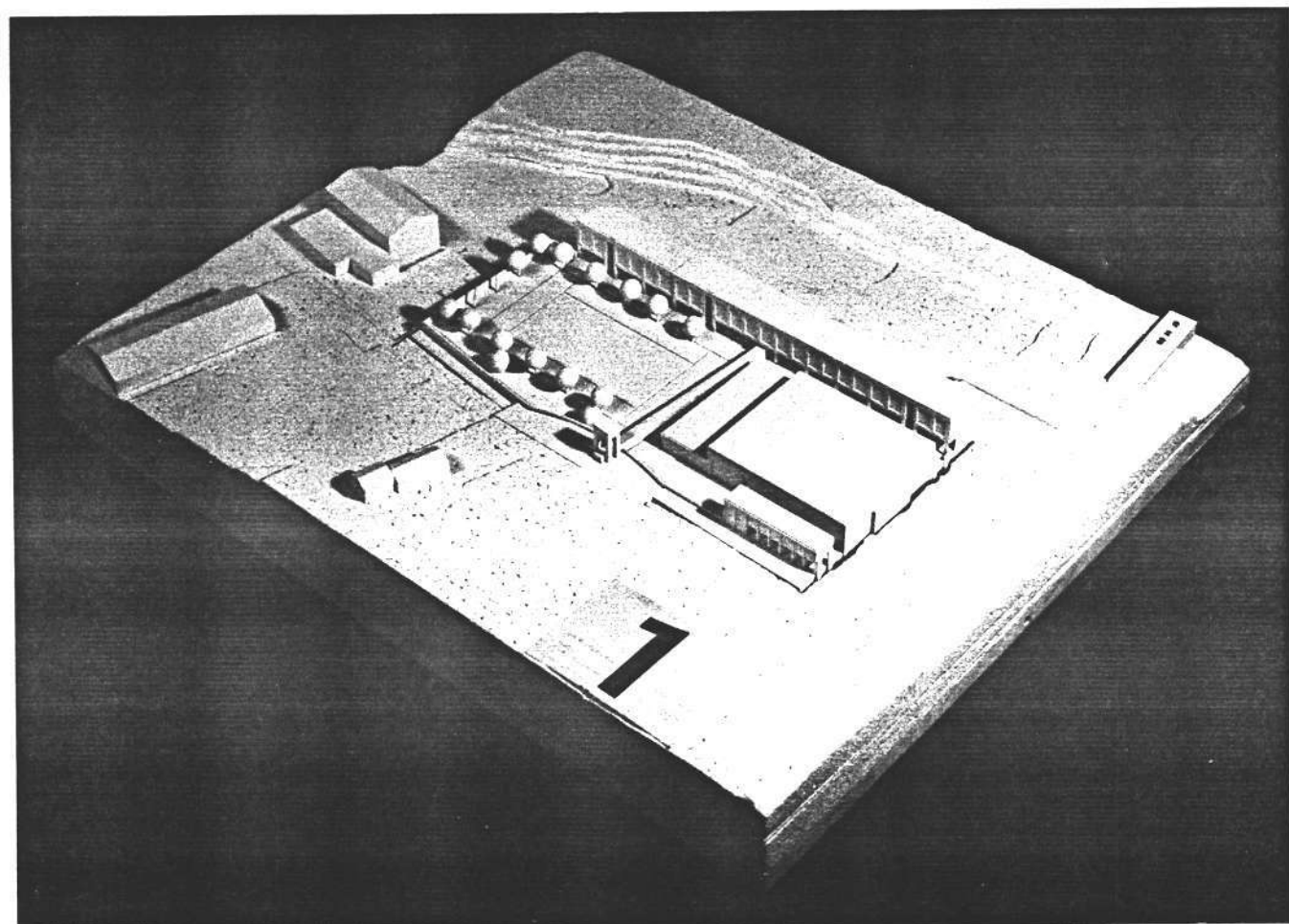
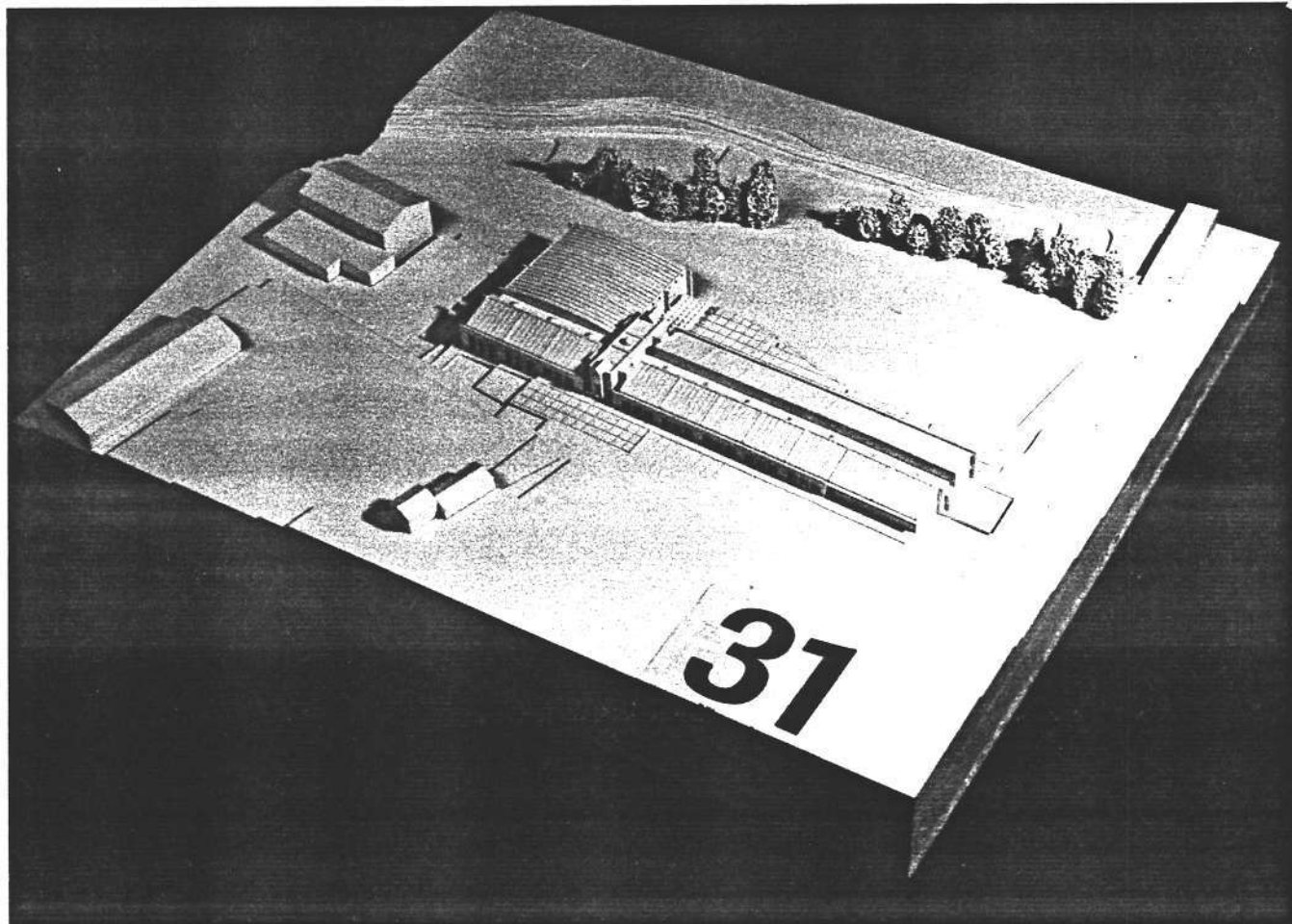
Il tient compte des qualités propres à ces différents partis et approfondit les critères d'analyse fixés pour le premier tour :

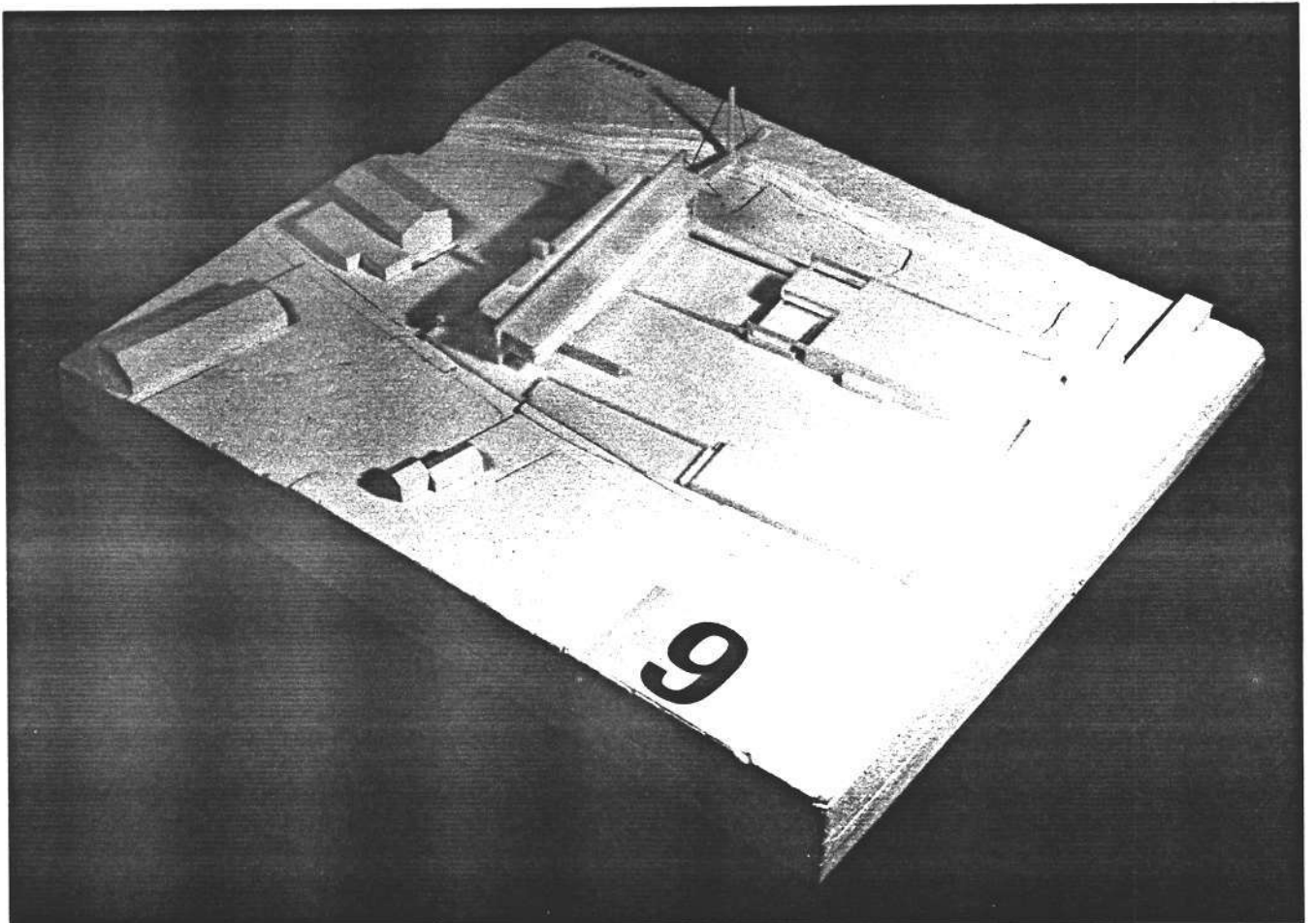
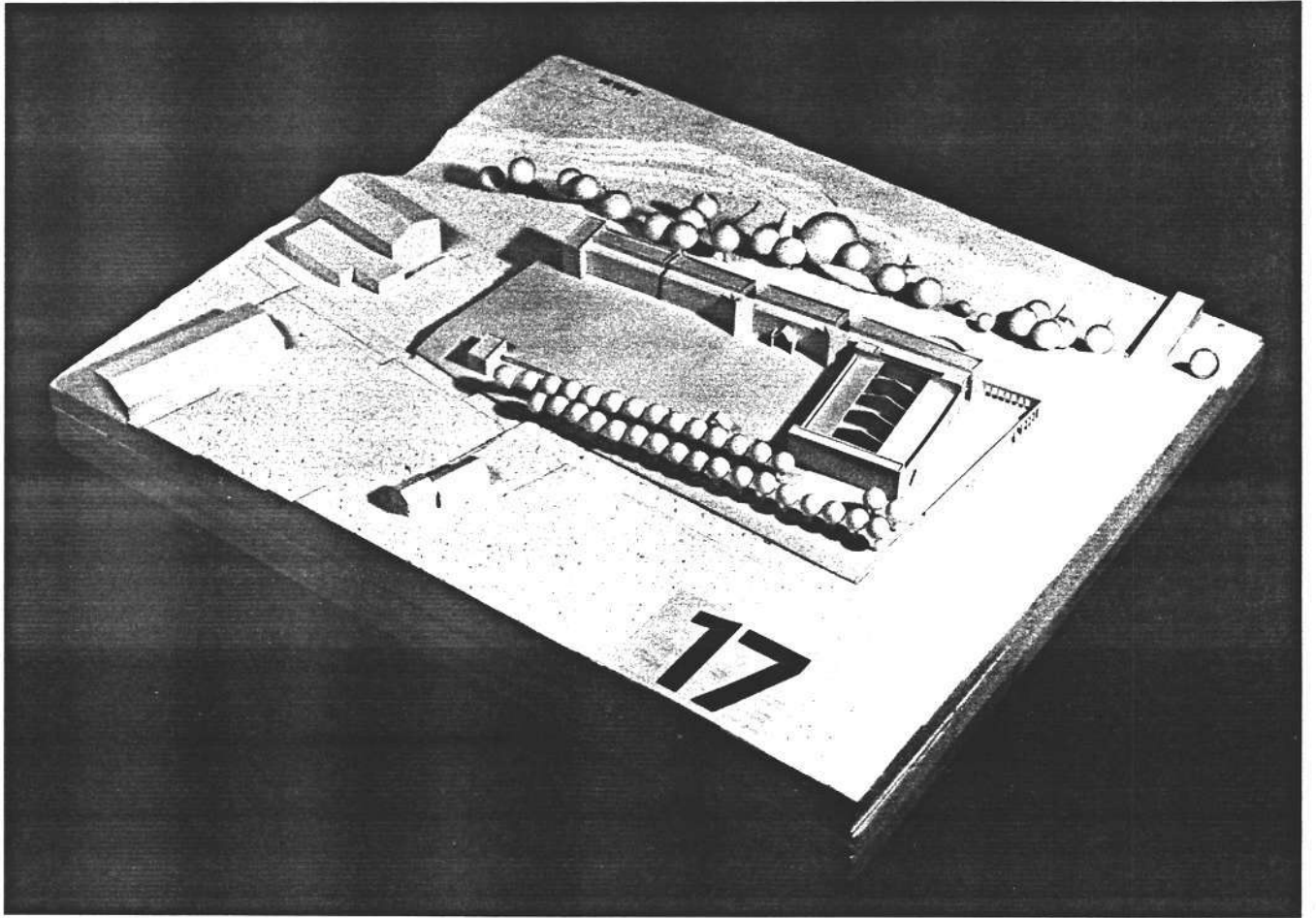
1. La prise en compte du lieu et les rapports avec l'ensemble du territoire, la forme architecturale et l'organisation des accès et des espaces définis par les constructions.
2. L'organisation et le fonctionnement des principaux éléments du programme.
3. La qualité des espaces d'accueil, les parcours, la lumière et l'orientation.
4. La cohérence architecturale.

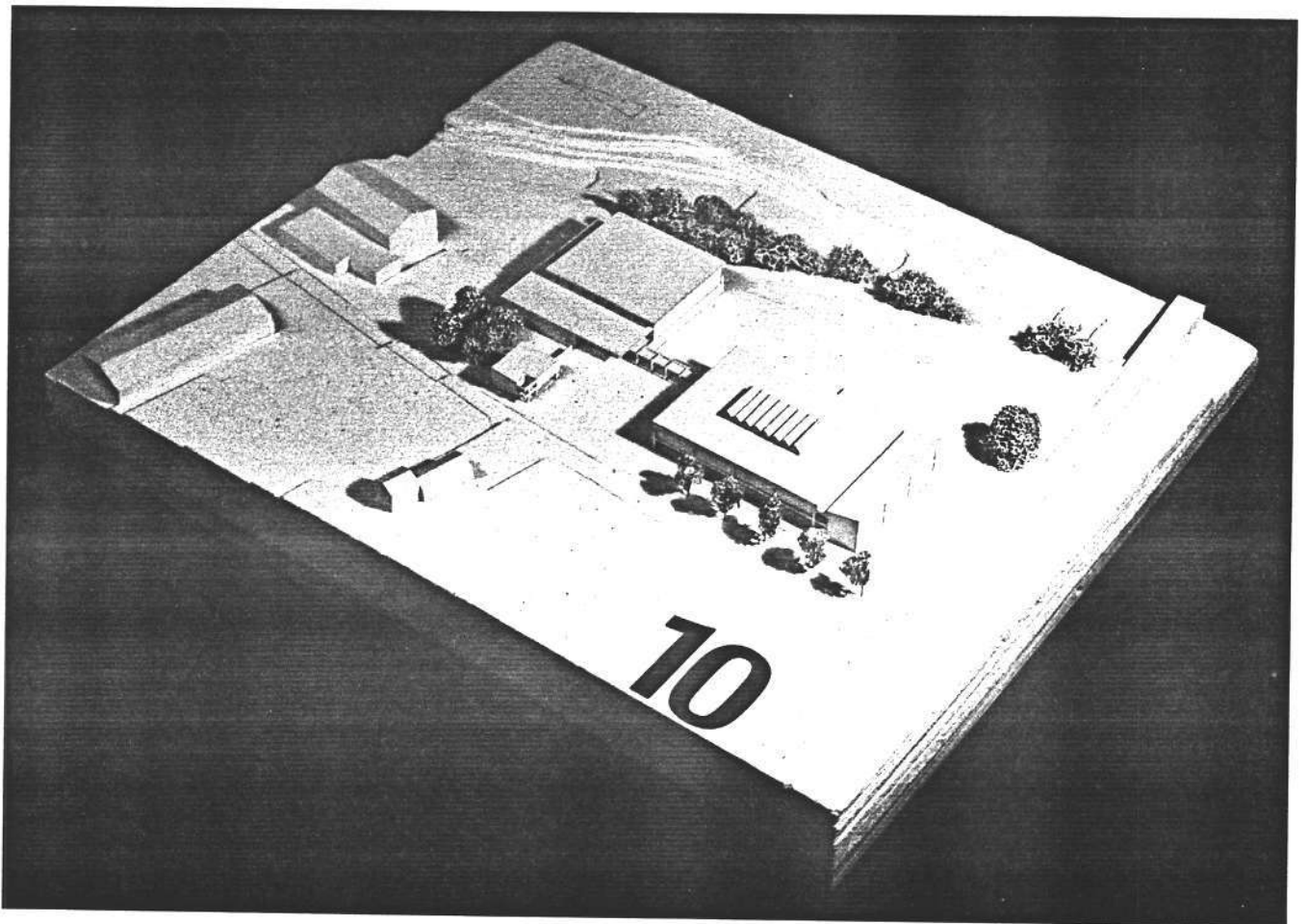
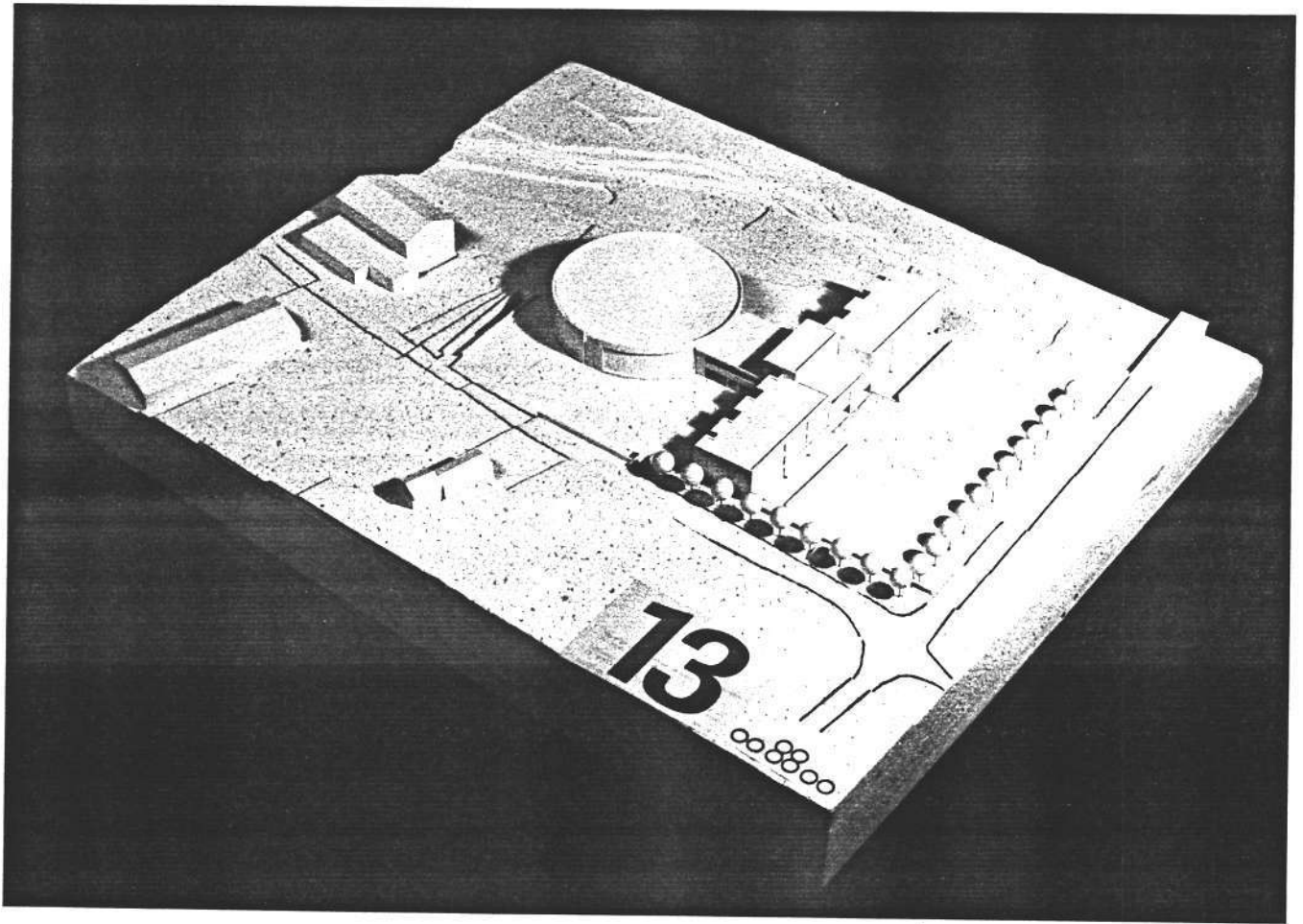
Malgré certaines qualités et leur contribution à l'analyse du problème posé, les projets suivants sont éliminés au deuxième tour :

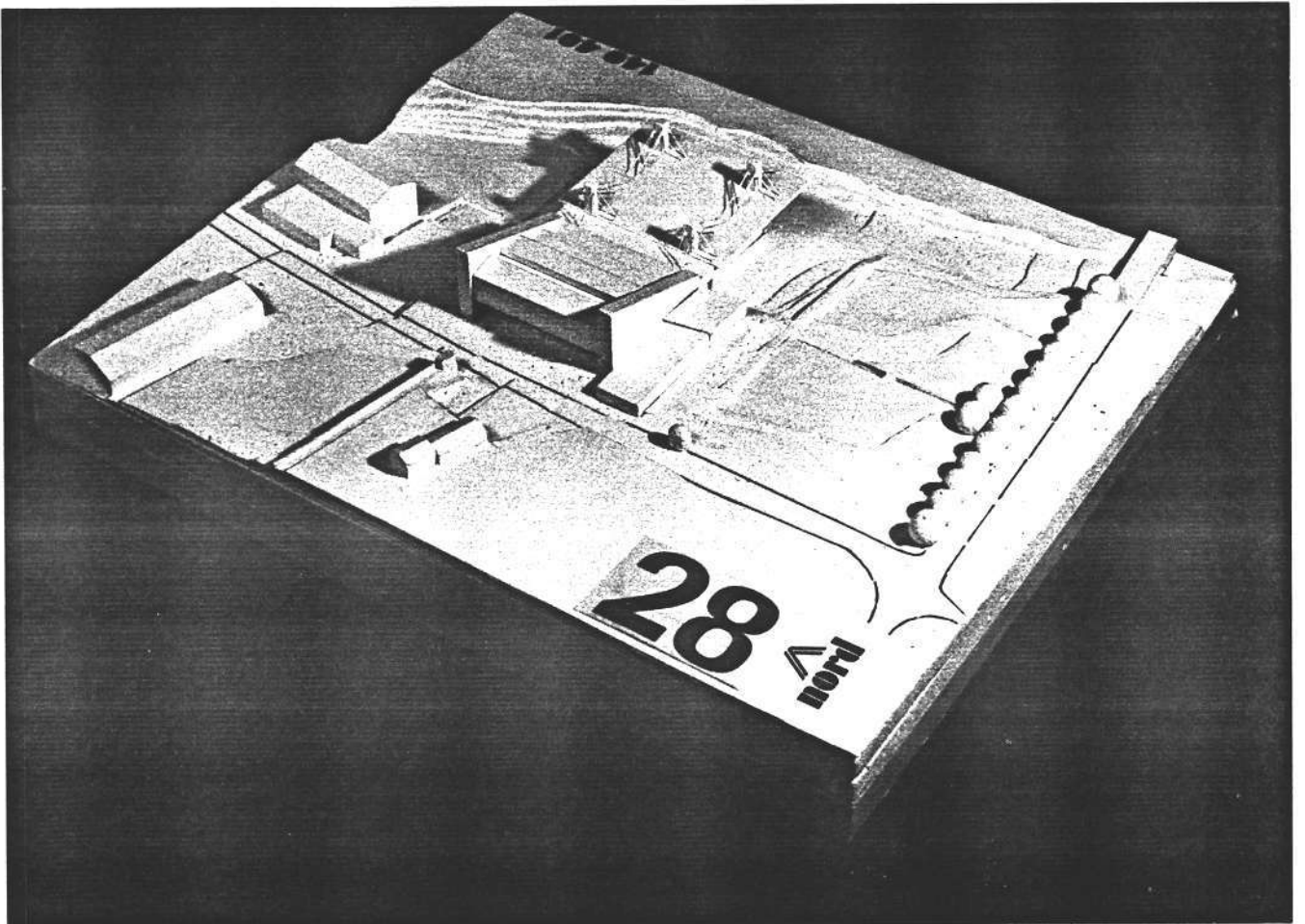
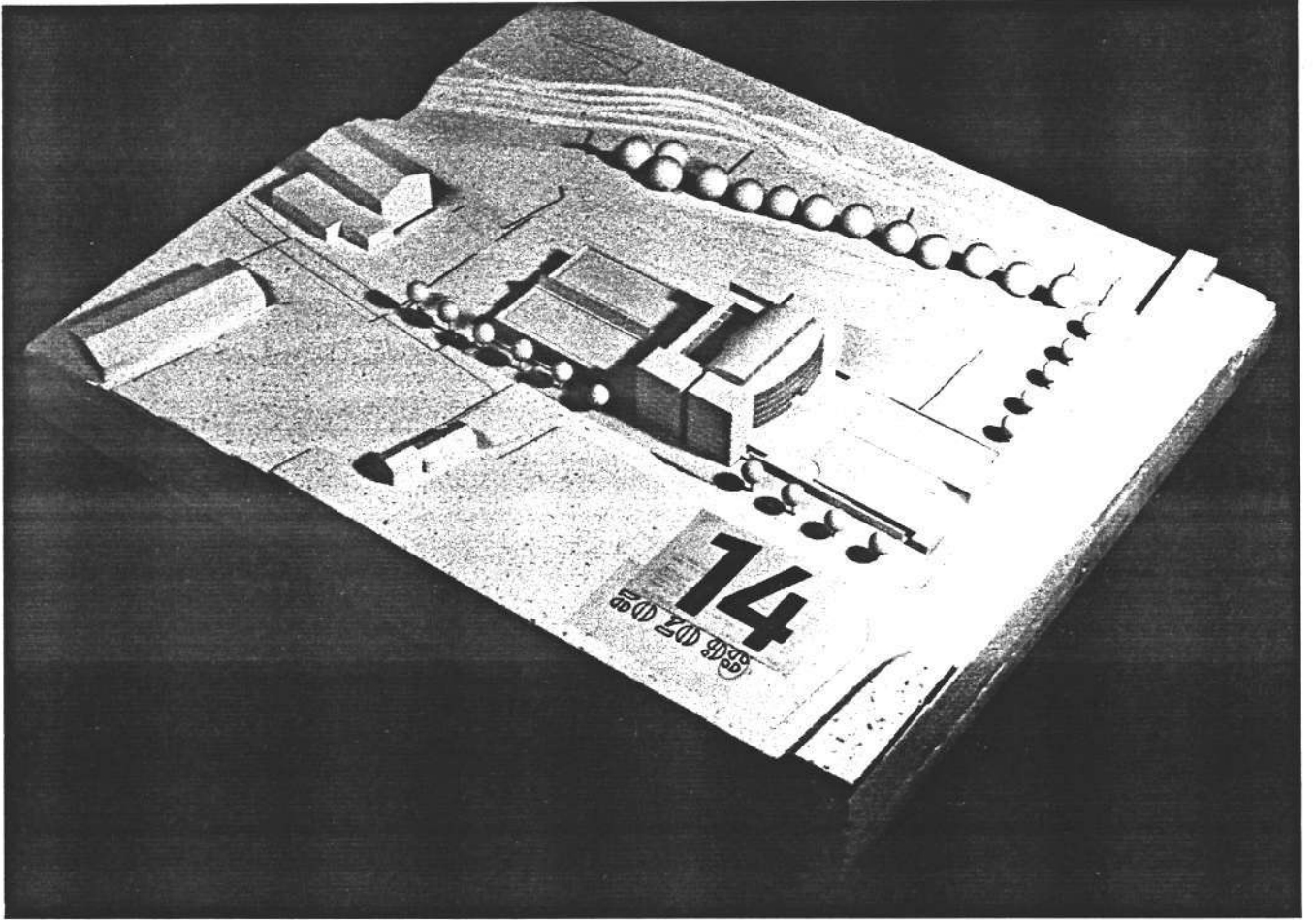
No 11	44 52 63
No 12	21 06 58
No 31	71 37 05
No 1	07 14 08
No 17	44 66 88
No 9	04 64 23
No 13	00 88 00
No 10	37 19 64
No 14	36 07 02
No 28	14 04 01











5.3 TROISIEME TOUR.

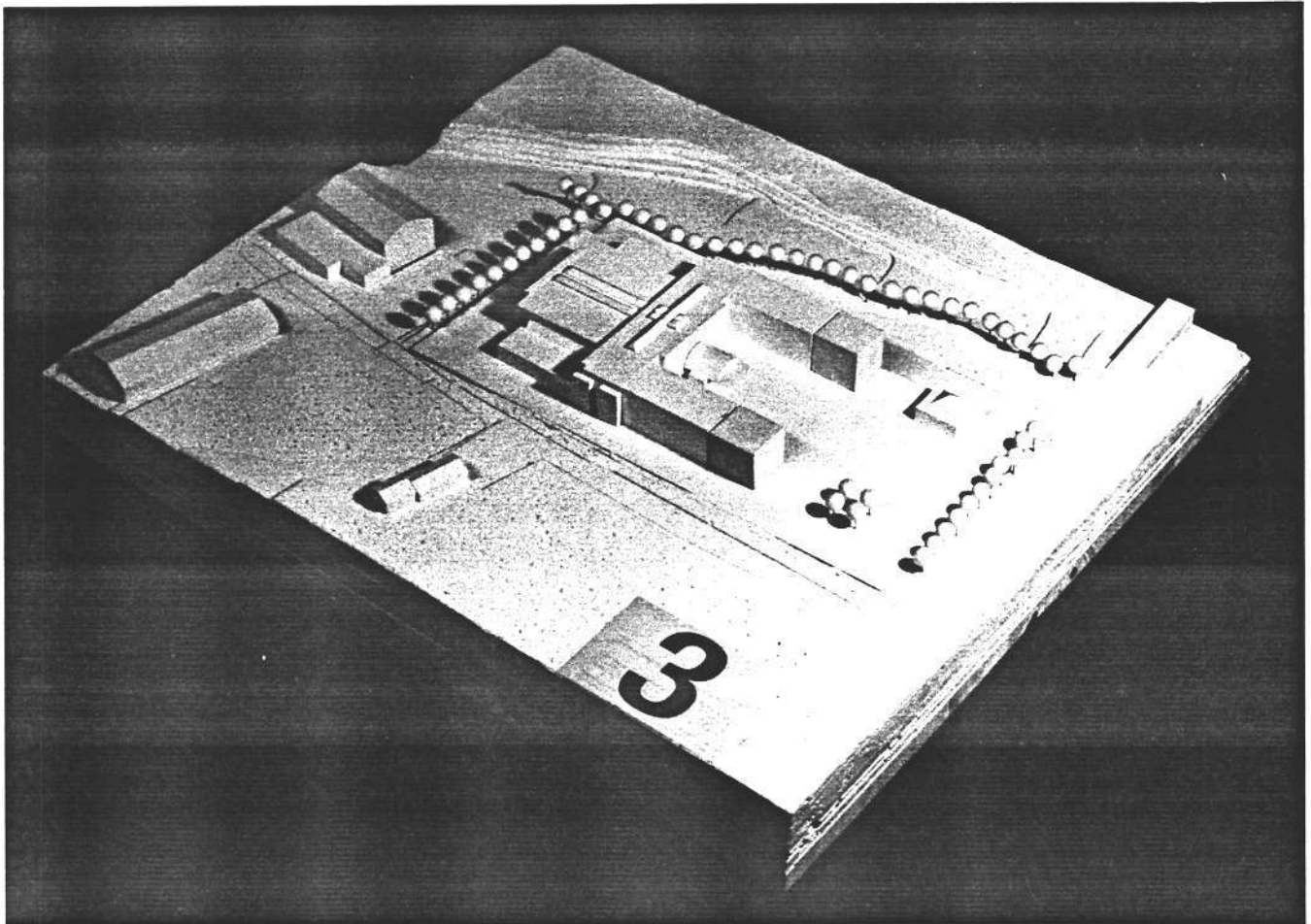
Au troisième tour, le jury élimine un certain nombre de projets après les avoir analysés de manière approfondie sur la base des critères définis dans le programme du concours.

- La prise en compte du territoire dans le projet architectural,
- Le projet proposé doit exprimer clairement l'institution qu'il contient.
- Les qualités architecturales.
- Le système distributif, structurel et fonctionnel.
- L'occupation rationnelle du terrain.
- L'économie du projet.
- La faisabilité par étape.

Par la critique résumée de ces projets, faite ci-après, il relève les points principaux qui ressortent de cette analyse. Les projets suivants sont éliminés au troisième tour :

No 3	16 40 16
No 4	31 05 84
No 7	63 92 01
No 18	35 86 94
No 21	64 72 05
No 26	22 25 71

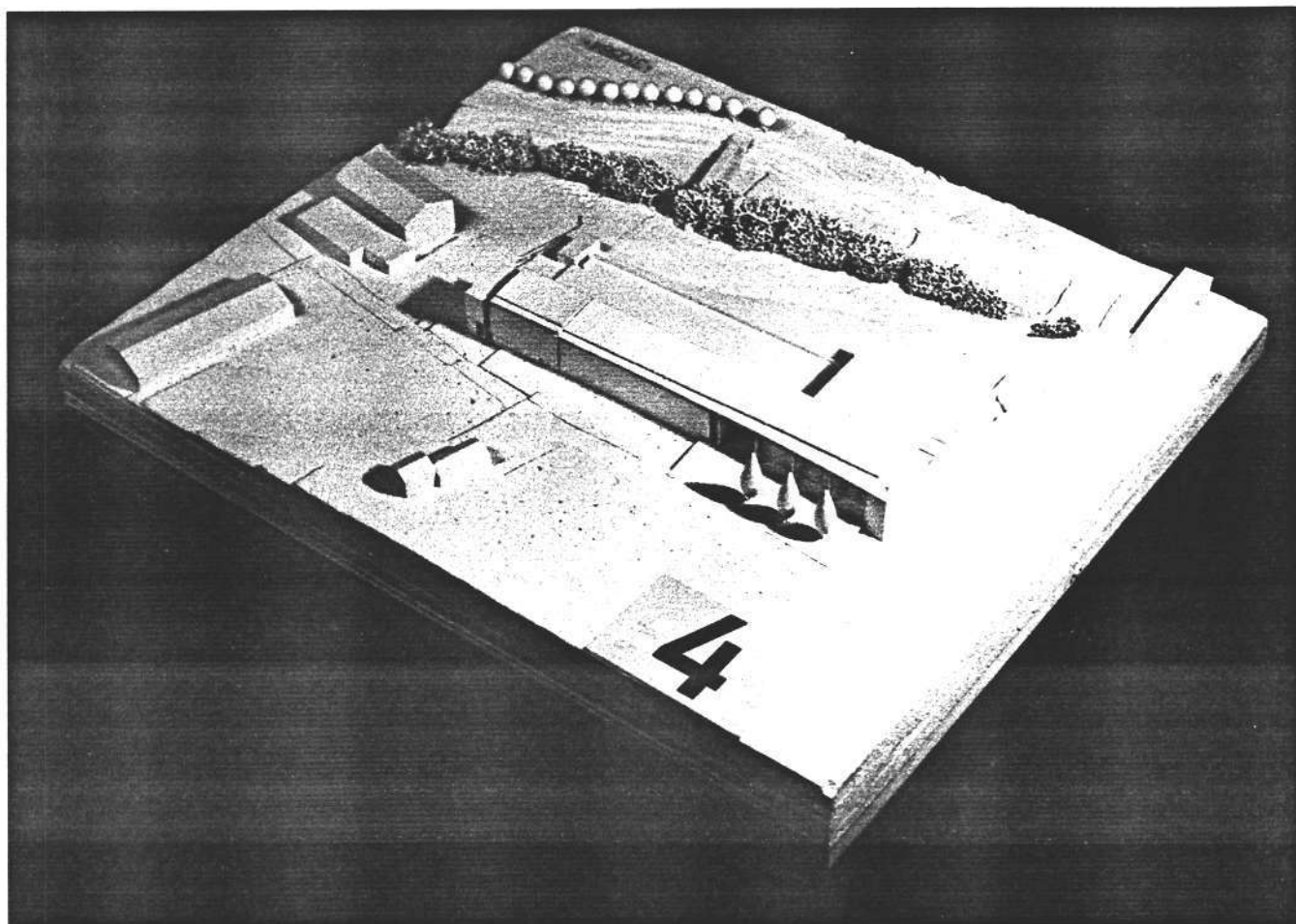
PROJET No 3 - 16 40 16
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-



Le projet se développe sur un axe artificiel de symétrie. Il se dispose selon un U ouvert vers le sud, avec la salle de gymnastique placée en tête en direction du village. Cette implantation symétrique dans le terrain nécessite la construction d'une plateforme horizontale qui nie la relation avec la pente.

En comparaison avec son "grand frère" d'Arzier, auquel il se réfère de façon manifeste, le projet propose une ouverture et un accueil principal situés à l'opposé du village. La grande rigueur de la composition et de l'organisation apparaît toutefois trop emphatique par rapport au programme et à la situation de l'école.

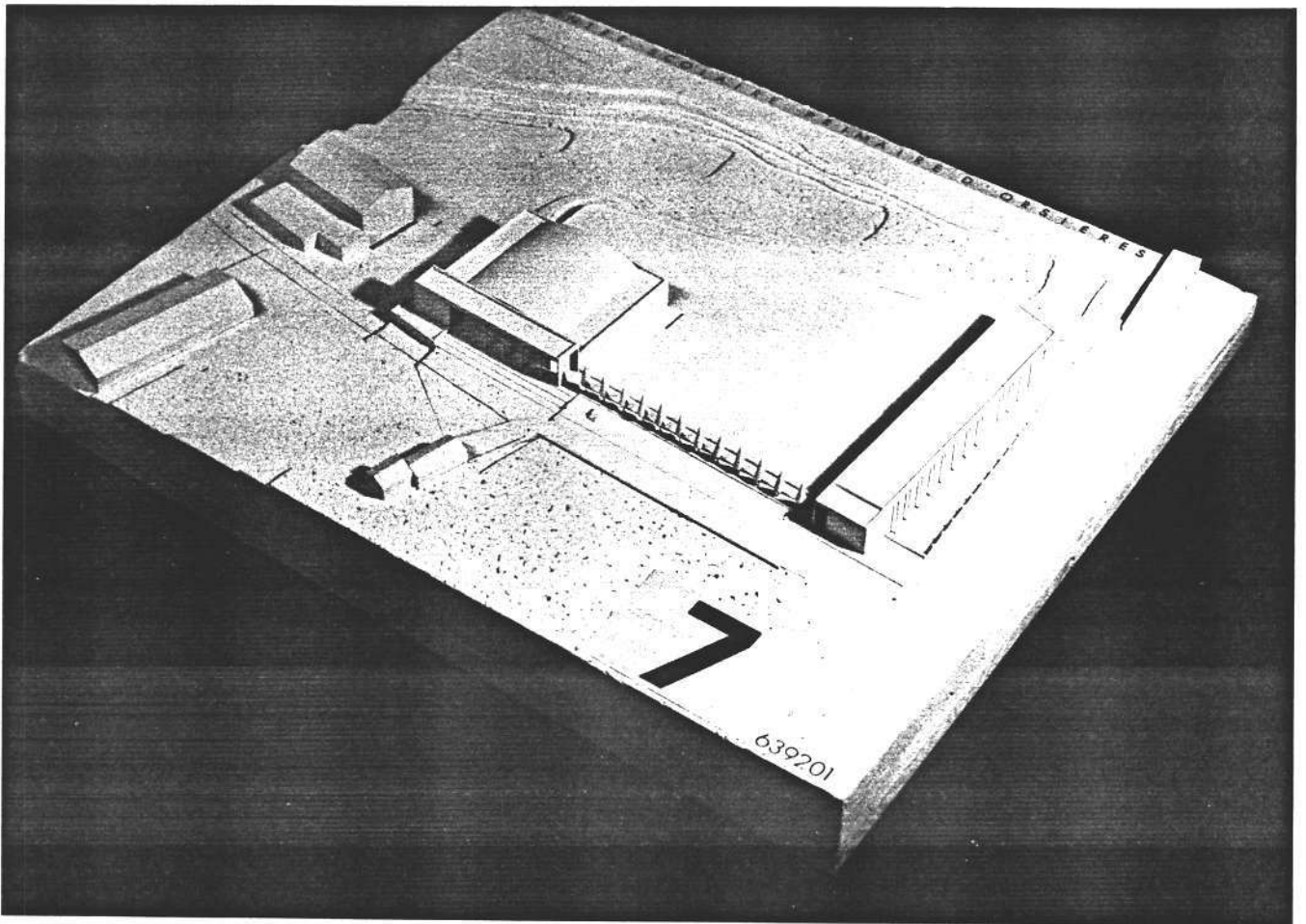
PROJET No 4 - 31 05 84
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-



Le projet propose une implantation en front de route d'un bâtiment qui regroupe les classes et la salle de gymnastique. Le projet affirme clairement sa position dans le site : il tire profit de la pente en formant deux plateformes, l'une dure pour la cour de récréation, l'autre aménagée pour les activités sportives. Deux façades fortement différenciées sont proposées : la façade sur rue relativement fermée, ouverte seulement en présence de l'entrée; la façade sur cour ouverte sur la rivière. La salle de gymnastique affirme clairement sa vocation publique en ouvrant le foyer sur la rue, en relation directe avec le porche d'entrée. L'orientation des classes vers la rivière est intéressante; toutefois certaines classes dominent la toiture de la salle de gymnastique, ce qui est difficilement acceptable et ambigu, en particulier dans l'expression de la façade sur cour. La distribution intérieure par un couloir faiblement éclairé zénithalement est intéressante bien que trop schématique. La situation transversale n'est pas exploitée pour un appui secondaire de lumière dans les classes, côté couloir. La continuité de la façade est sans doute trop excessive, ambiguë et masque la présence de la salle de gymnastique.

En première étape, la maison du concierge ne parvient pas à contrôler le vide qui devrait être comblé par la construction de la deuxième étape.

PROJET No 7 - 63 92 01
* * * * *



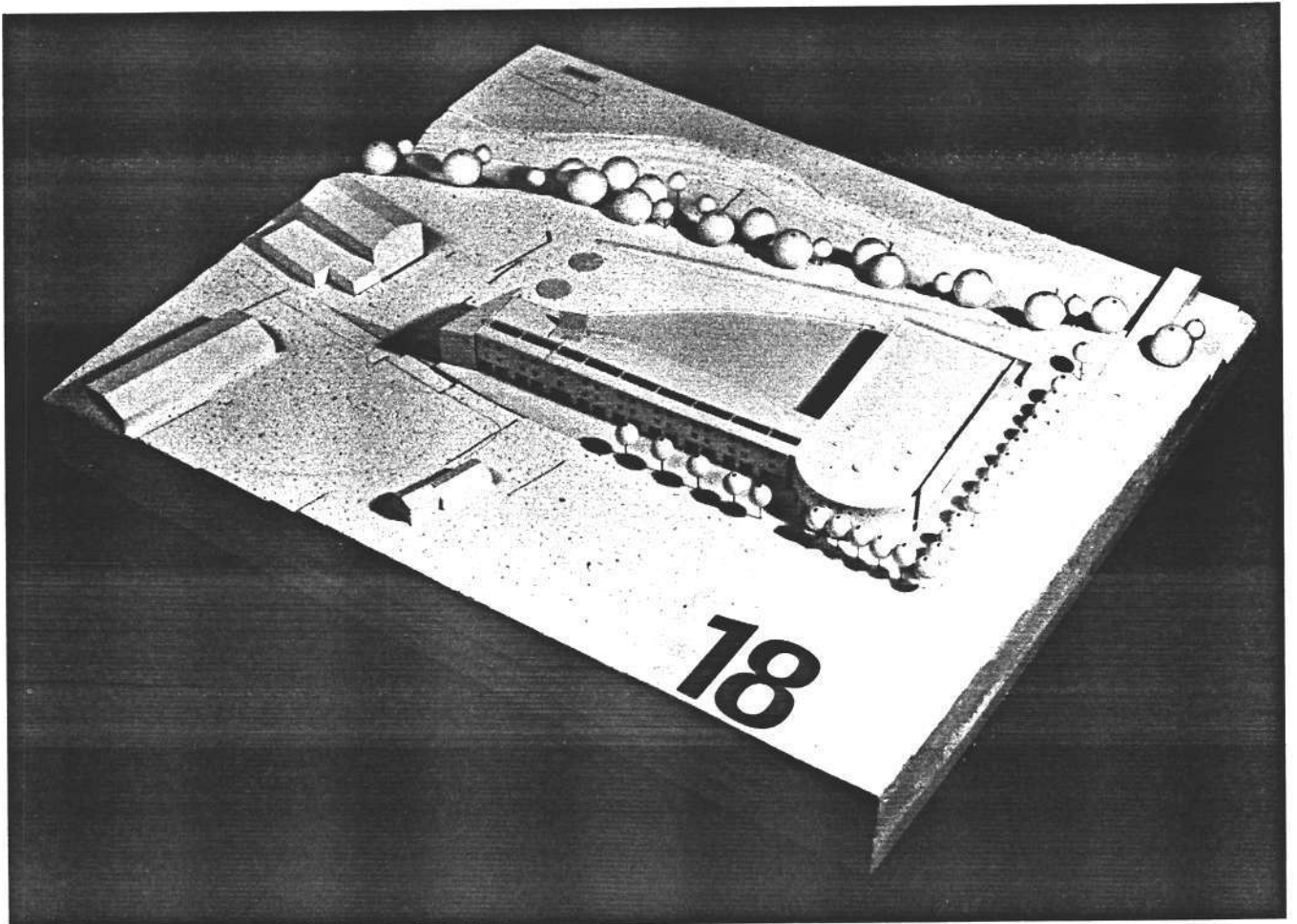
Le projet différencie clairement par son implantation et par son architecture deux bâtiments situés aux extrémités N/Sud du site. Un mur continu de soutènement forme le front sur rue et accueille les entrées dans l'école et dans la salle de gymnastique. Ces deux entrées apparaissent toutefois exigües et mal définies; elles sont reliées par un couloir souterrain construit dans le mur de soutènement sombre, peu exploité. Le mur et les deux bâtiments définissent avec précision l'espace de la cour de récréation, bien séparé des aménagements sportifs.

Le rattachement des classes au terrain s'effectue de façon excessivement artificiel, ce qui dévalorise une partie du rez-de-chaussée inférieur. En première étape, le bâtiment présente un aspect d'inachevé peu agréable.

L'organisation spatiale interne de l'école est pauvre, en particulier les corridors, peu généreux, et les articulations, mal définies spatialement. La position de l'appartement du concierge et son organisation sont trop formalistes et apparaissent artificiels.

La très longue route d'accès aux abris contribue à délimiter l'espace du projet.

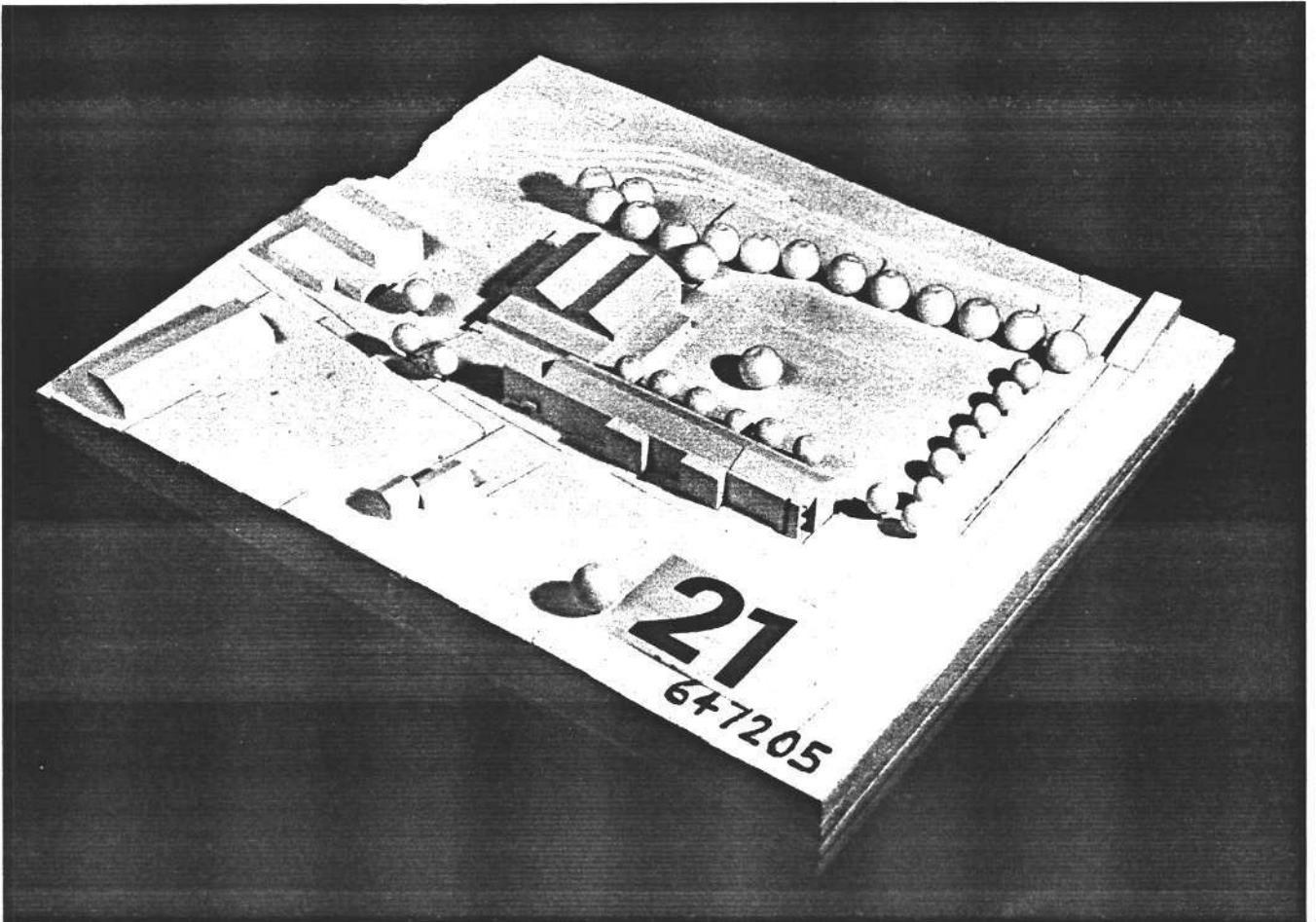
PROJET No 18 - 35 86 94
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*



L'implantation du projet en "L" exprime deux corps de bâtiments, l'école et la salle de gymnastique, accolés et sans articulation. Le portique en front de rue conduit à un grand hall mal défini qui ne valorise pas le parcours d'accès. Les services et les circulations verticales sont trop banalisées en façade ouest. La dilatation des espaces de circulation pour accueillir les vestiaires aurait pu être mieux exploitée pour l'animation des classes, en soi pauvres. L'appartement du concierge "flotte" en première étape, malgré le mur de liaison, et supprime toute flexibilité pour la deuxième étape.

La façade extérieure conçue comme un "mur de contention" manque de clarté et d'homogénéité pour soutenir le parti. Le mur courbe de division entre préau et espace de sports, intéressant en soi, contraint trop fortement la forme et l'organisation de l'appartement du concierge.

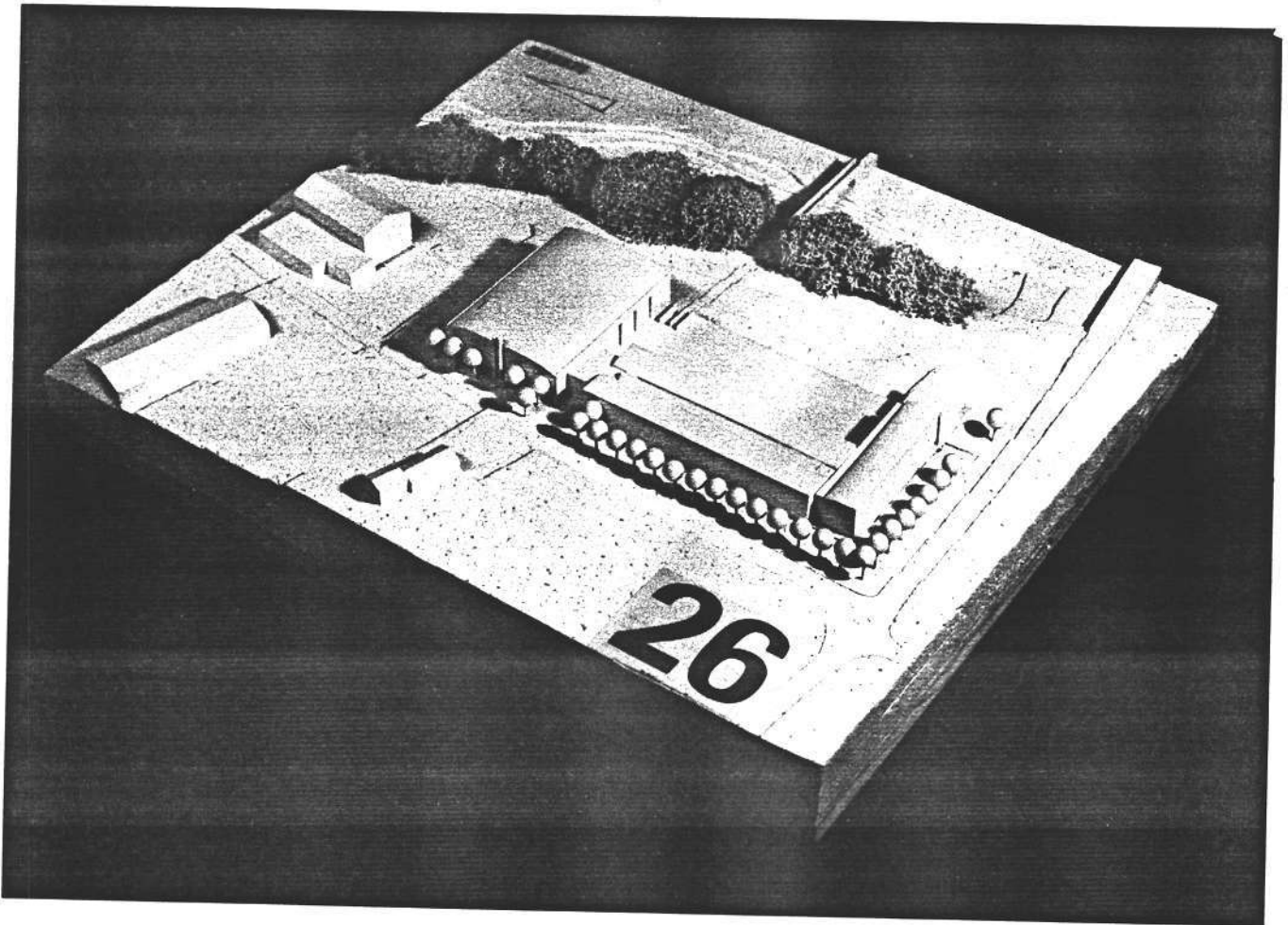
PROJET No 21 - 64 72 05
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*



Le projet propose un établissement perpendiculaire des deux bâtiments de façon à créer deux espaces extérieurs : une place publique en direction du village, depuis laquelle s'effectuent les accès, et une cour plus privée, bien définie dans la division entre préau et terrains pour le sport. Les espaces d'entrée sur la place s'expriment toutefois comme des annexes peu accueillantes. La salle des fêtes apparaît comme un double volume : la double toiture détruit l'unité spatiale de l'intérieur et pose de gros problèmes structurels. Ce langage diminue également la représentativité de l'institution.

Les espaces intérieurs de l'école restent pauvres malgré une volonté d'animer le couloir par une enfilade bien conçue des escaliers. Les services, par leur position et leur expression formelle, apparaissent comme des annexes, au même titre que les entrées.

PROJET No 26 - 22 25 71
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-



Par son implantation en front de route, le projet exprime clairement deux unités, l'école et la salle de gymnastique, articulées entre elles par un hall traversant est-ouest. Le passage d'est en ouest et le nouveau pont sur la Dranse répondent aux deux accès possibles depuis le village. La pauvreté des salles de classe et des couloirs à l'étage ne peut être animé ni par la lumière zénitale ni par les parois vitrées qui bordent les couloirs. L'intéressante différenciation au rez entre le grand hall sur cour et les salles spéciales sur rue aurait pu être également exploitée à l'étage. D'autre part, la différenciation des deux étages n'apparaît pas en façade ouest.

La deuxième étape se referme en un bâtiment en "U" : référence au cloître et son rapport à la cour, la seconde aile apparaît mieux organisée dans sa différenciation spatiale, contrairement à l'aile Est/Ouest. La cour est mal définie du fait de la confusion entre espace de récréation et aménagements pour le sport : le terrain en contrebas aurait pu être plus exploité. La maison du concierge isolée en première étape empêche toute alternative dans la deuxième étape. Le projet n'a pas suffisamment exploité sa rigueur et sa simplicité.

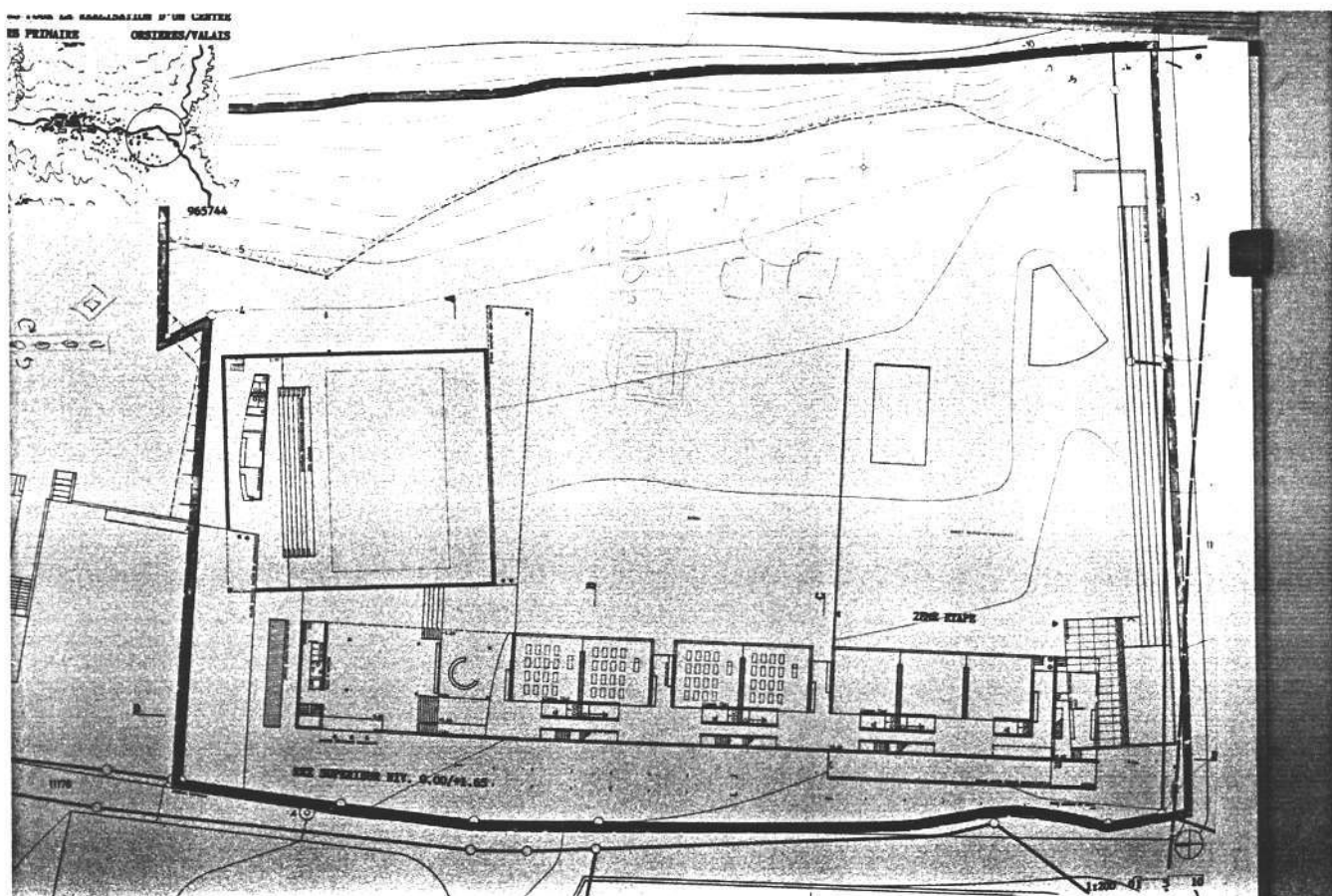
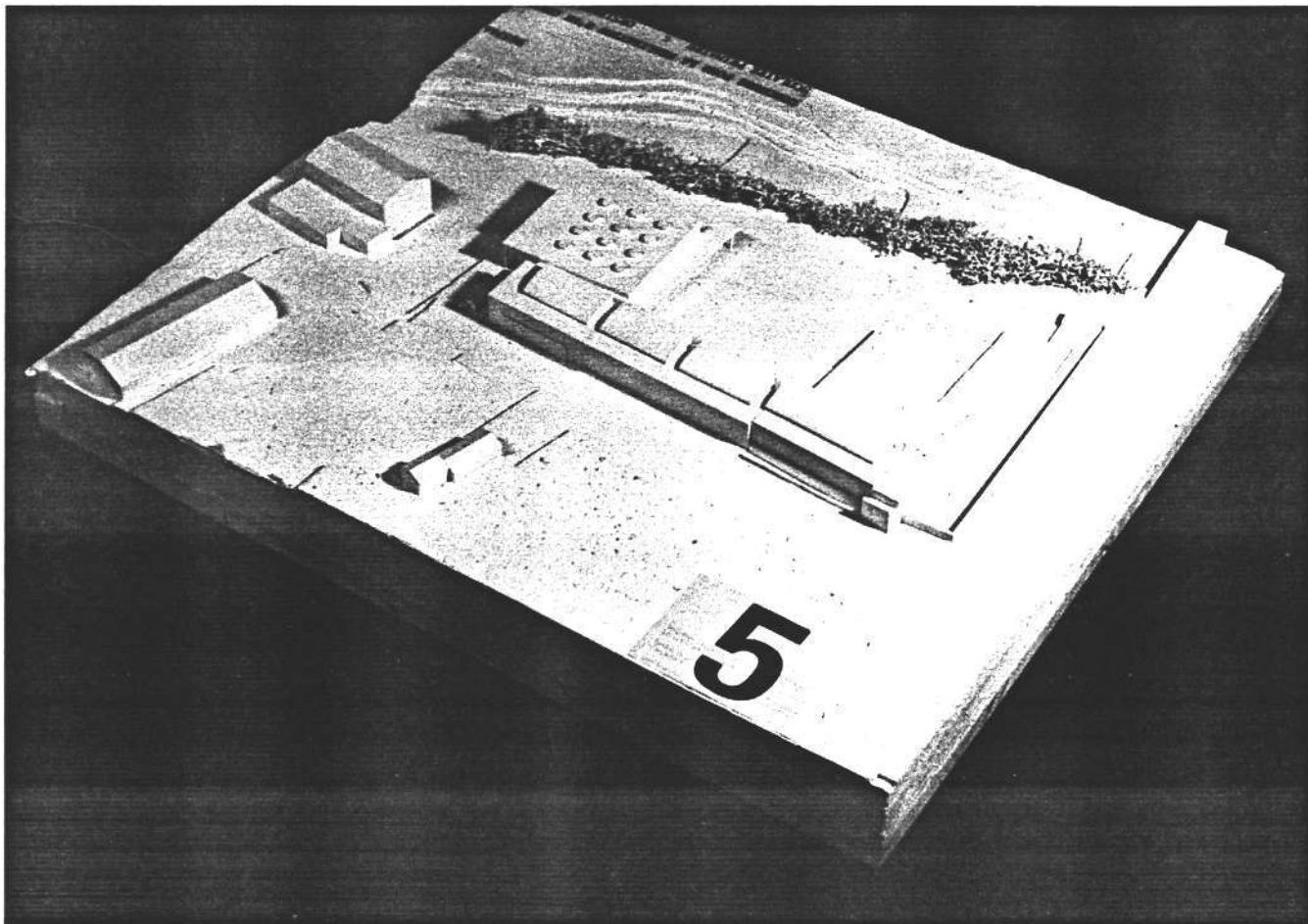
5.4 ANALYSE DES PROJETS RESTANTS AU 4EME TOUR.

Chacun des six projets restants est analysé. En détail, sur la base des mêmes critères que ceux du 3ème tour, mais d'une manière plus approfondie.

Il s'agit des projets :

No 5	96 57 44
No 15	28 03 47
No 19	98 91 54
No 20	75 58 47
No 23	83 85 89
No 30	73 75 28

PROJET NO 5 - 96 57 44



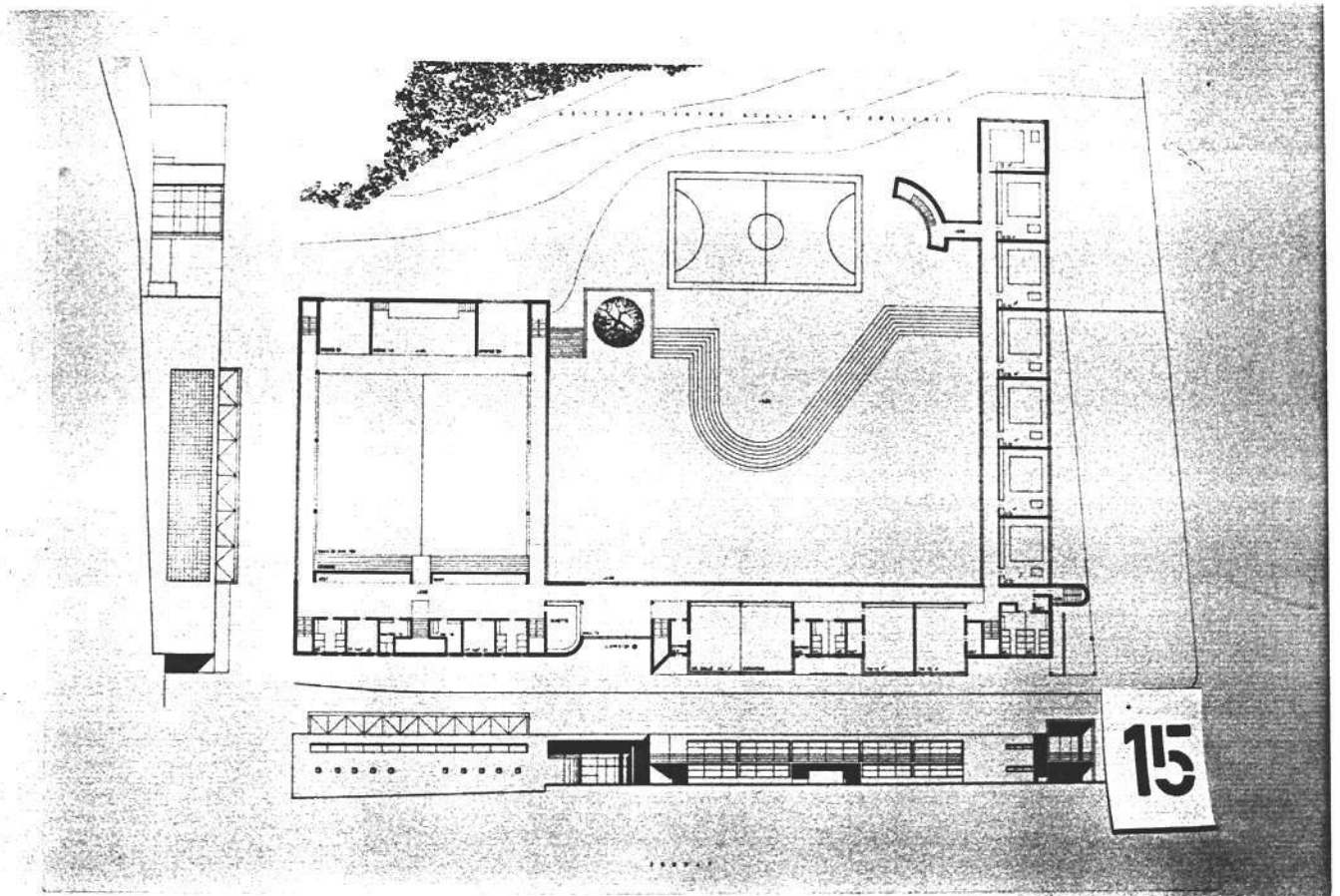
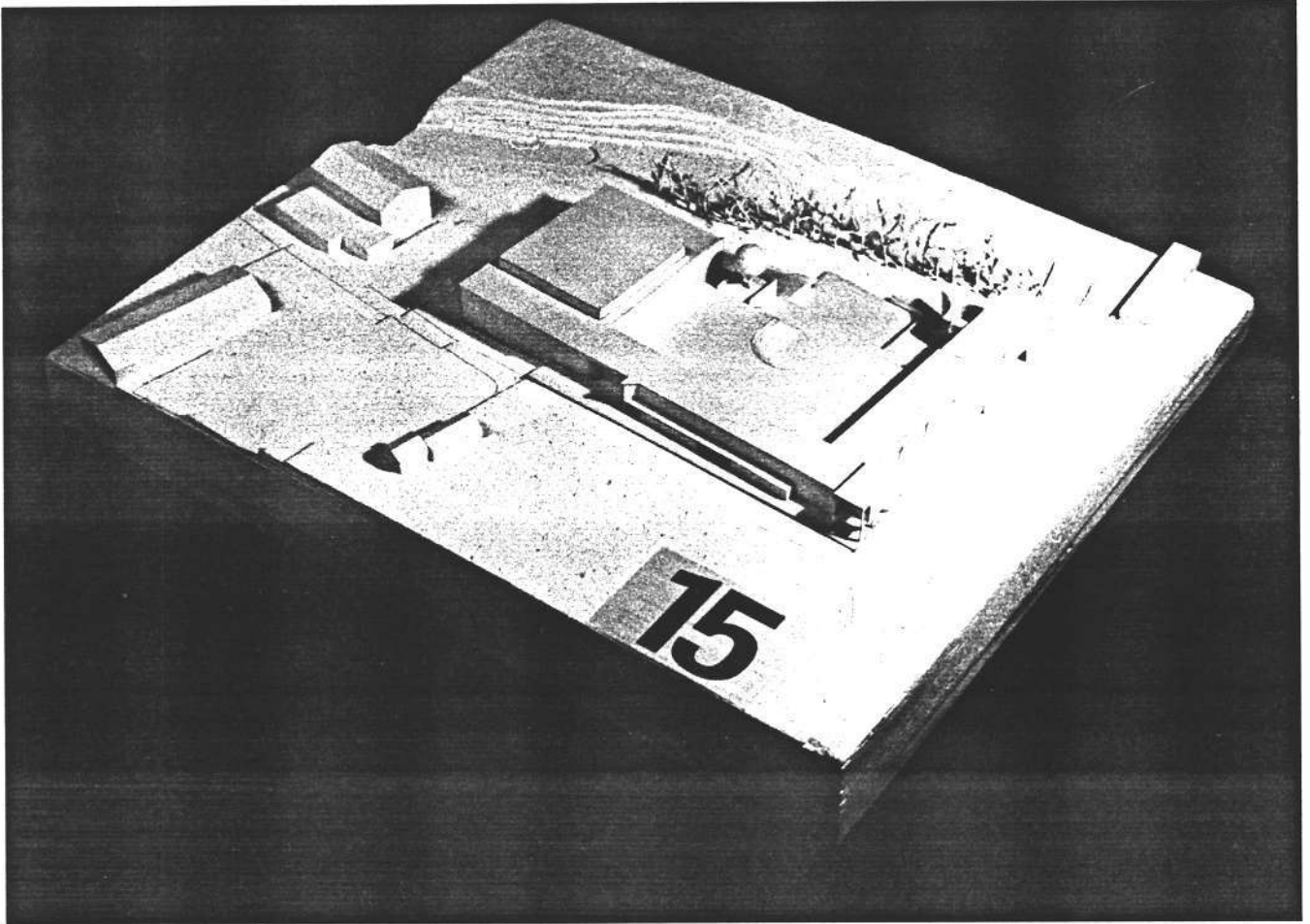
La proposition tend à prendre en considération l'ensemble de la parcelle à disposition. L'école est disposée selon un "L" : l'école proprement dite disposée le long de la route et la salle de gymnastique disposée selon la géométrie de la seconde route. La rotation de la salle de gymnastique crée une charnière ouverte, malheureusement peu exploitée, dans laquelle se trouve disposée l'entrée principale.

Les salles de classe sont toutes orientées vers l'est avec la vue sur la Dranse. Cette orientation entre toutefois en conflit avec la salle de gymnastique au niveau de l'articulation. L'entrée de l'école, bien placée, s'effectue à travers un grand hall éclairé et ouvert sur la vue entre les deux bâtiments. Ce hall donne accès à une distribution linéaire en façade, ponctuée d'escaliers qui suivent le couloir. Les classes groupées deux à deux forment une unité avec les vestiaires et les services, ce qui permet une bonne exploitation des locaux et une grande souplesse dans l'usage didactique. Le traitement de l'éclairage des salles de classe nécessiterait toutefois une meilleure attention.

La proposition perd beaucoup de force dans la première étape et le plan du rez inférieur est confus, à cause du mélange entre classes et abris. La disposition de l'appartement du concierge à l'extrémité du bâtiment bloque toute extension autre que de celle proposée.

L'entrée de la salle de gymnastique, bien qu'indépendante, reste casuelle et ne profite pas de l'articulation entre les deux corps de bâtiments. Son fonctionnement est entravé par le dispositif scénique, difficilement compréhensible.

PROJET No 15 - 28 03 47

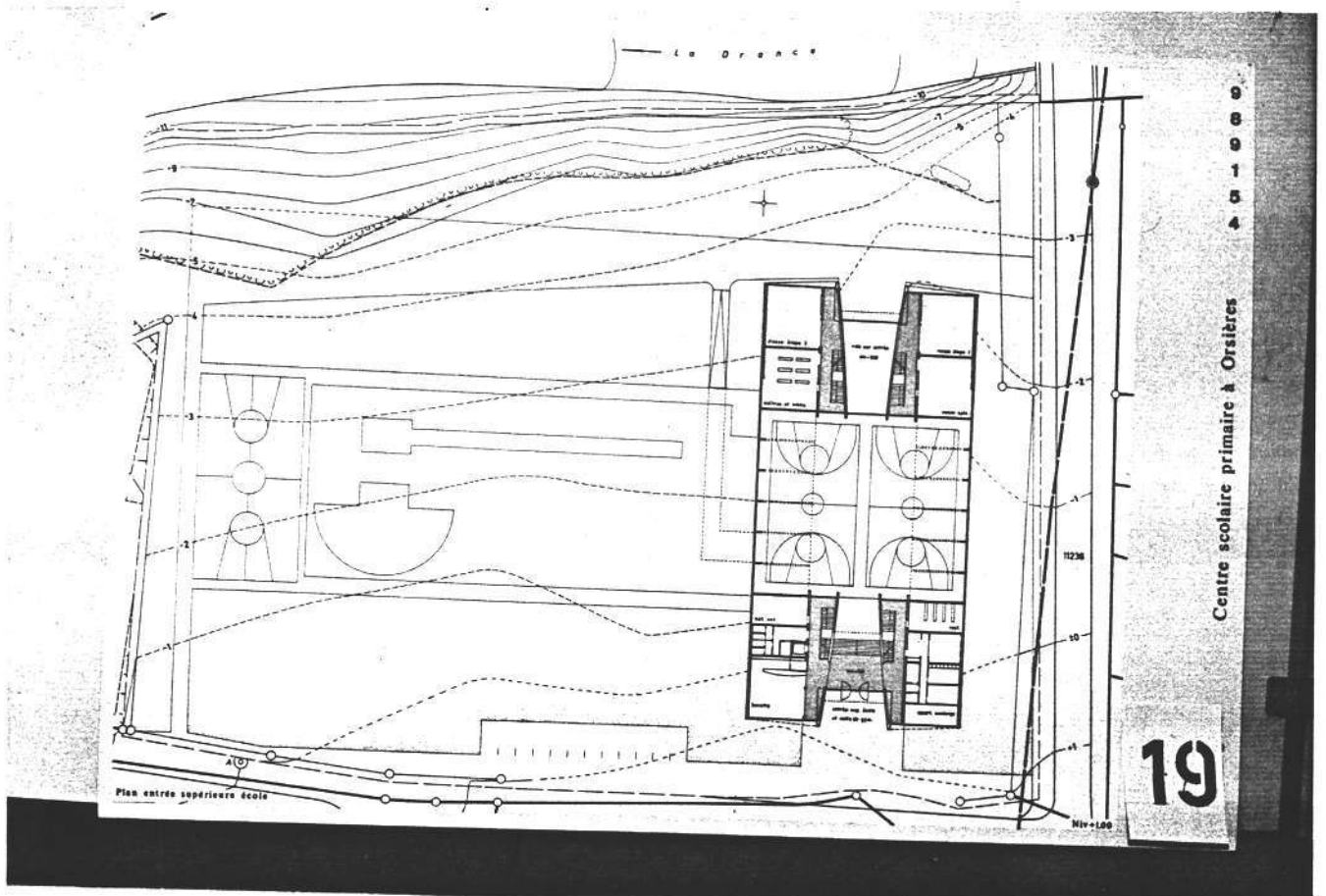
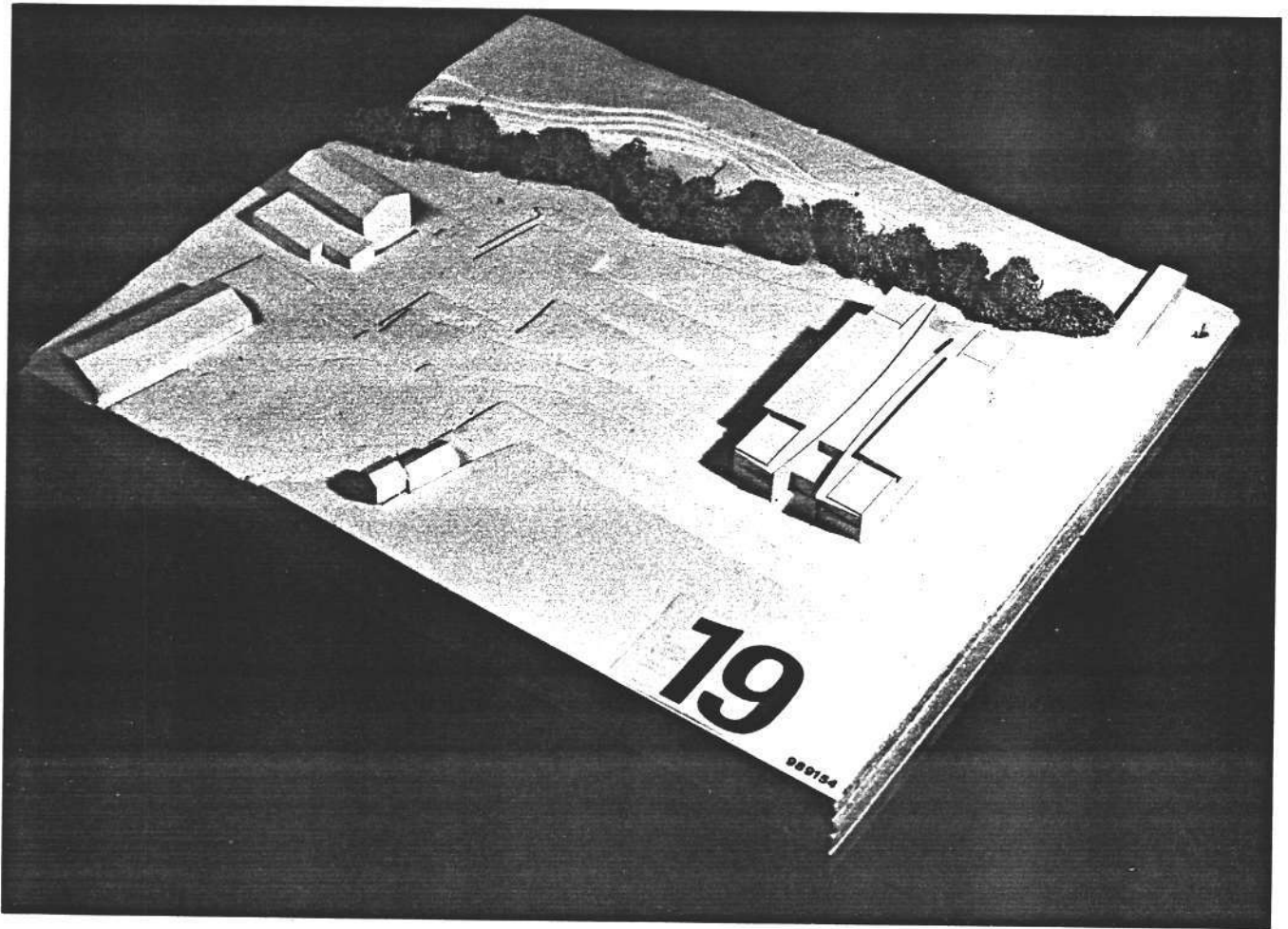


Le projet propose une disposition en U des bâtiments : deux ailes le long des rues pour les classes et la salle de gymnastique en tête vers le village. Ce parti d'une grande clarté et simplicité permet de créer un vaste espace central ouvert sur la Dranse. Cet espace collectif est bien organisé, en particulier dans la distinction entre l'espace de récréation et celui des aménagements sportifs. La qualité spatiale du préau situé au même niveau que la rue est malheureusement affaiblie par le dessin du terrain et par certains éléments anecdotiques (amphithéâtre, arbre isolé). L'entrée unique est bien située sur la rue. Depuis un hall commun, entièrement vitré en direction du paysage, l'on s'oriente facilement vers les deux parties du bâtiment.

Les deux ailes de l'école sont disposées comme les ailes d'un couvent : un couloir vitré du côté intérieur, les classes du côté extérieur. Cette disposition varie toutefois légèrement d'une aile à l'autre : la première aile sur rue est distribuée par un couloir à double hauteur bien dimensionné, sur lequel s'ouvrent les locaux communs et les salles spéciales; la seconde aile est distribuée par un couloir plus étroit, et reçoit les classes des première et seconde étapes orientées au sud. Cette orientation pourrait facilement être enrichie par l'aménagement de petits jardins devant les classes. La transparence des façades et des cloisons internes permet d'obtenir des espaces bien éclairés et une bonne relation visuelle entre le couloir et les classes. Toutefois, la disposition linéaire apparaît trop schématique : pour obtenir une meilleure qualité architecturale, il serait nécessaire de créer certains regroupements des classes autour de lieux communs (vestiaires, espaces de transition, espaces de service) pour éviter la banalité du couloir continu et mieux favoriser la construction par étapes.

La grande simplicité du parti exige une grande rigueur et cohérence du langage architectural employé : dans ce sens, certains éléments du projet (maison, escaliers extérieurs) apparaissent comme des excroissances gênantes.

La salle de gymnastique est bien dimensionnée et offre l'avantage d'être située au même niveau que l'entrée. La position des vestiaires à l'étage est toutefois incorrecte, obligeant à monter puis à redescendre dans la salle. L'éclairage de la salle est trop schématique et la symétrie des façades n'est pas justifiable.



PROJET No 19 - 98 91 54
--*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le projet propose un parti d'une extrême compacité qui concentre tous les éléments du programme à l'intérieur d'un unique bâtiment. Ce parti permet la totale libération du terrain et la complète ouverture visuelle sur la rivière. Le bâtiment est établi en limite du terrain, en direction est-ouest, de façon à mesurer la pente.

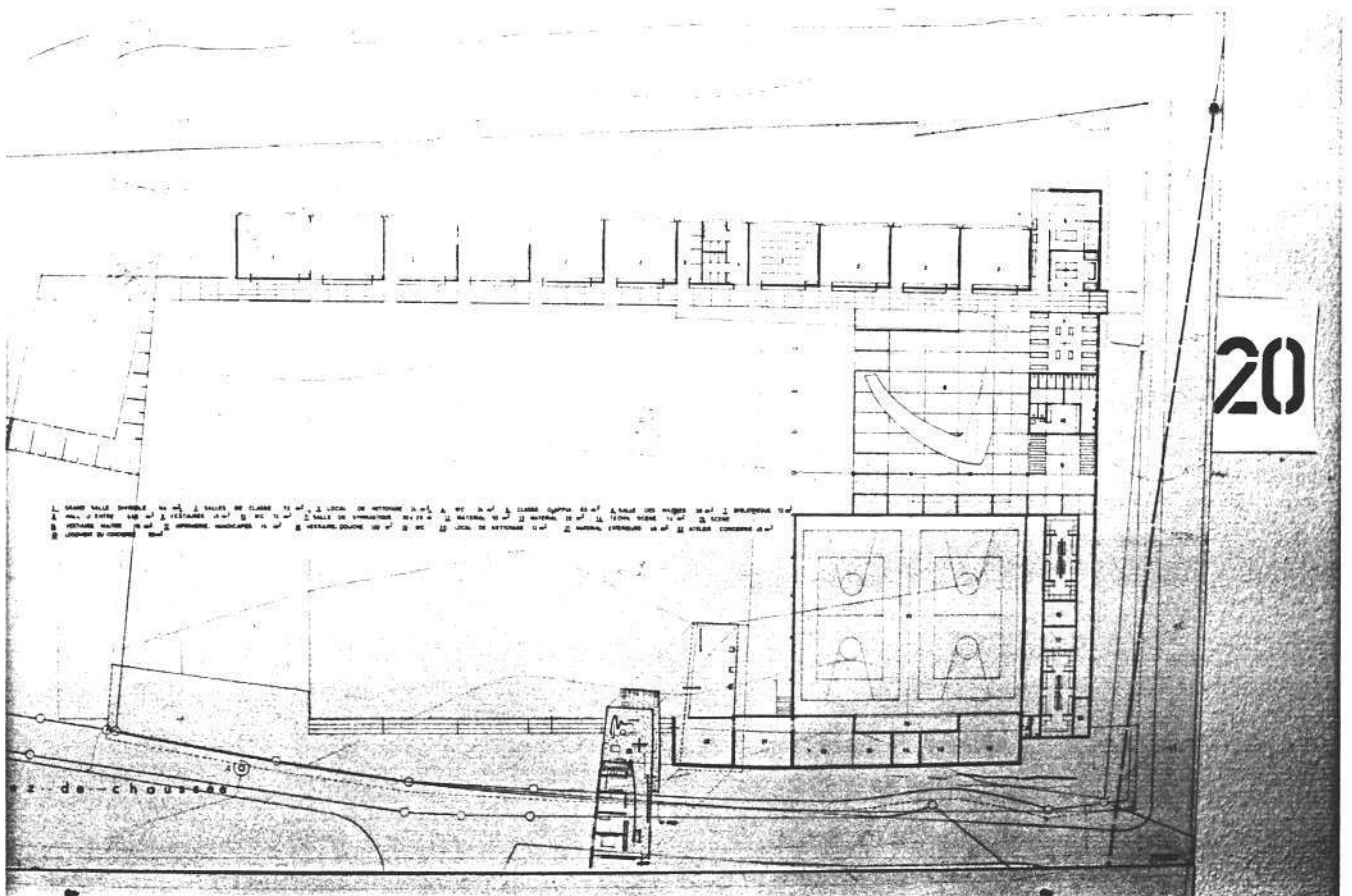
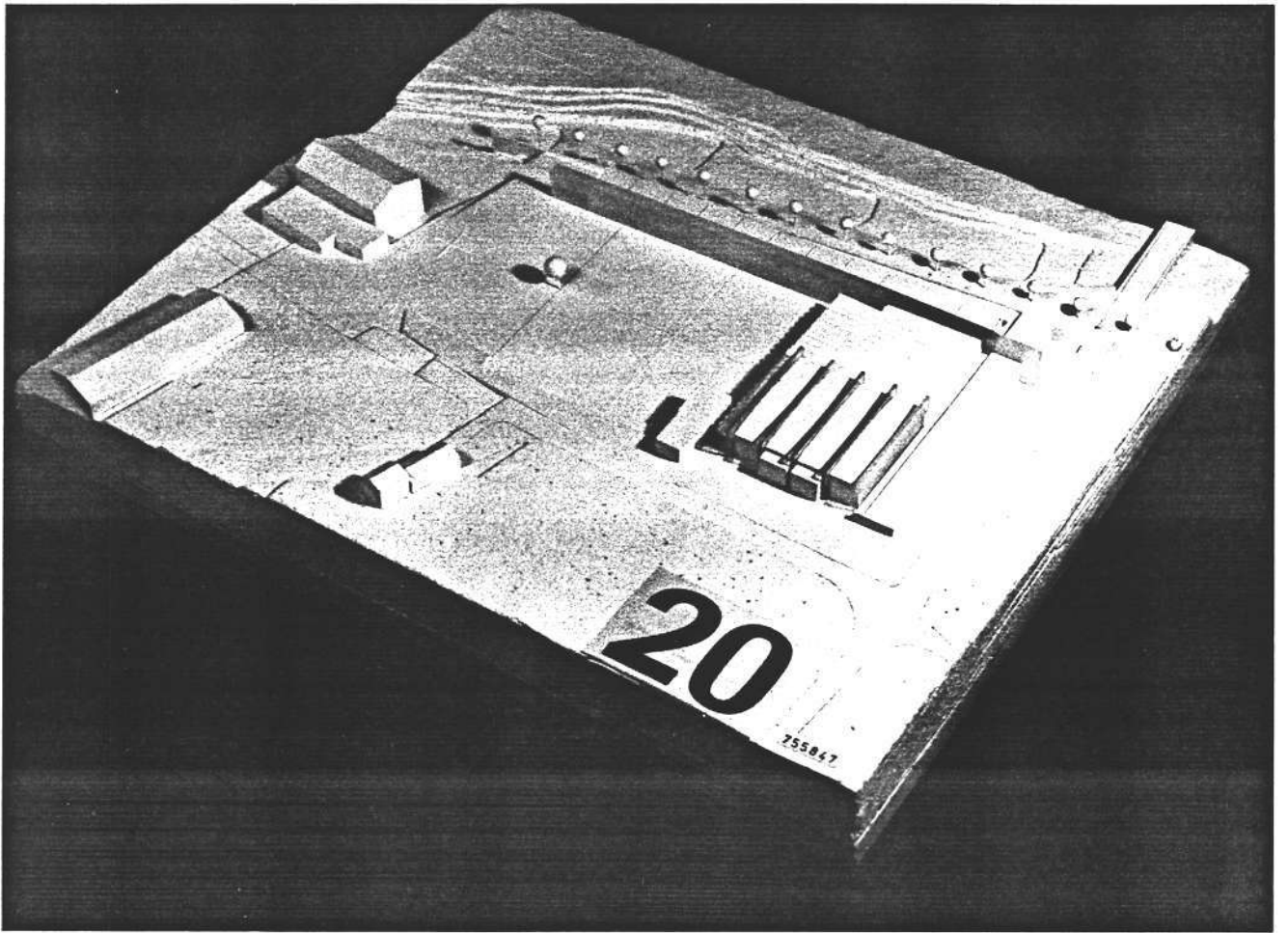
La solution du projet est obtenue grâce à un véritable "tour de force" structurel et typologique, fondé sur la construction des classes au-dessus de la salle de gymnastique au moyen d'une structure de pont. Dans son fonctionnement général, ce parti est intéressant : depuis l'entrée principale, on s'oriente très facilement vers les deux parties en choisissant de descendre vers la salle, ou de monter vers les classes. Toutefois, le respect du programme a amené à situer certains locaux en des lieux mal accessibles, ce qui a conduit à des difficultés distributives : par exemple, les classes spéciales situées au niveau inférieur ne sont pas accessibles depuis l'entrée principale (obligeant à passer au-dessus de la salle pour ensuite redescendre deux étages); les classes (niv. + 1) construites en deuxième étape ne sont pas reliées entre elles.

Les classes à l'étage supérieur sont organisées autour d'un vaste espace central, éclairé zénithalement, ouvert aux deux extrémités sur une terrasse "panoramique" vers la vue des montagnes. Les classes offrent l'avantage d'un éclairage double, associant la vue avec la qualité de l'ensoleillement.

L'accès à la salle de gymnastique suit la ligne de pente : depuis l'entrée, on découvre d'en haut la salle avant de descendre un escalier bien dimensionné. La salle même et les vestiaires sont bien organisés.

Dans l'ensemble, le "tour de force" structurel a poussé à une certaine abstraction dans la volonté d'obtenir un objet fini et totalement autonome. Cette rigidité s'est affirmée au détriment de l'organisation générale. Dans la solution proposée, le principe du pont et de la traversée du site à travers le bâtiment est contredite par la position centrale des salles de gymnastique, qui empêchent toute traversée et donc toute relation entre les deux entrées.

PROJET No 20 - 77 58 47



Le projet démontre une claire position dans l'occupation du site en construisant les limites et en définissant un vaste espace extérieur en relation avec la route et le village. La disposition est particulièrement claire et rationnelle : un corps linéaire en balcon sur la Dranse accueille les salles de classe orientées à l'est; un corps perpendiculaire au sud regroupe les activités collectives; la salle de gymnastique complète le projet à l'angle sud-ouest. Le préau extérieur apparaît toutefois problématique en ce qui concerne les aménagements sportifs.

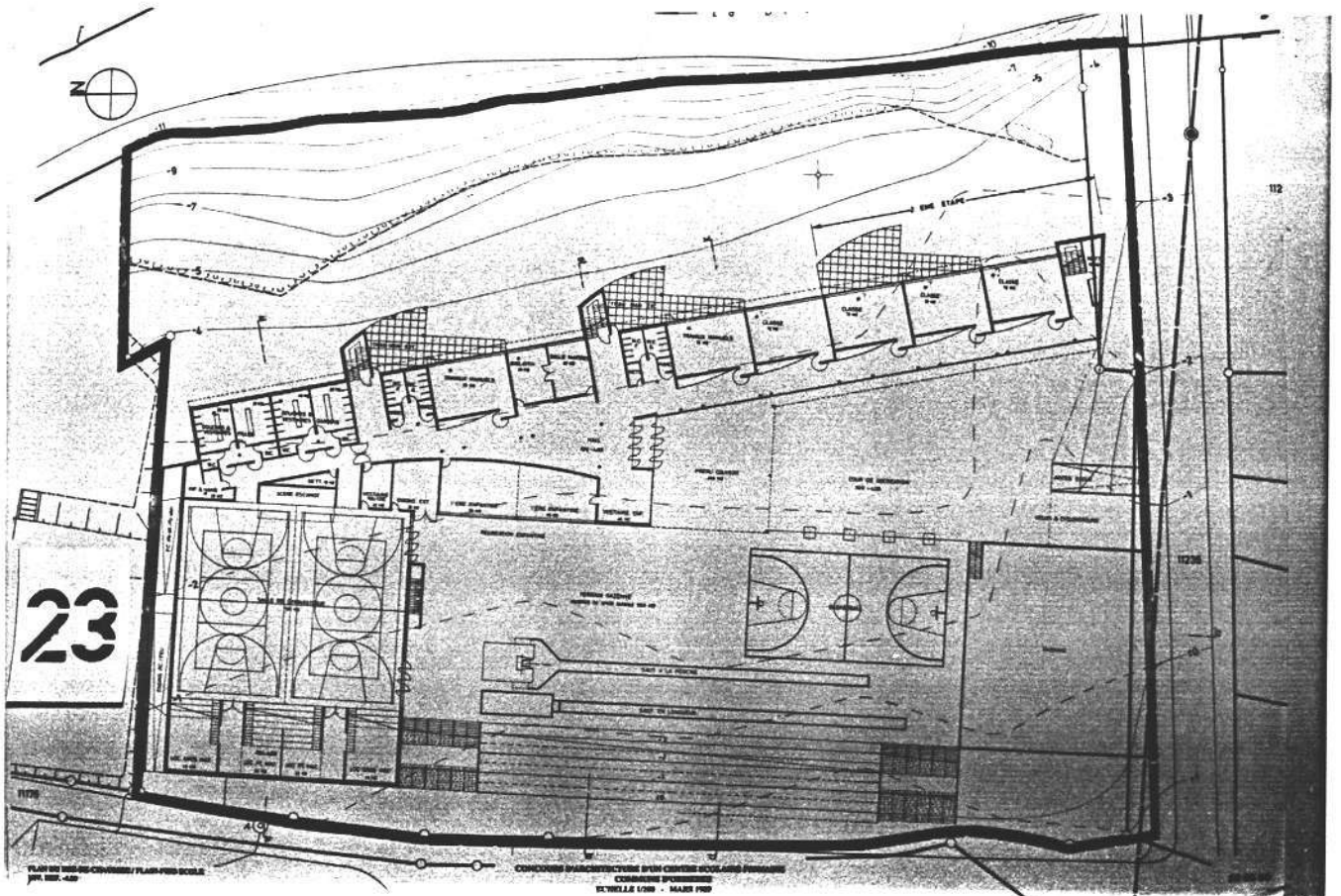
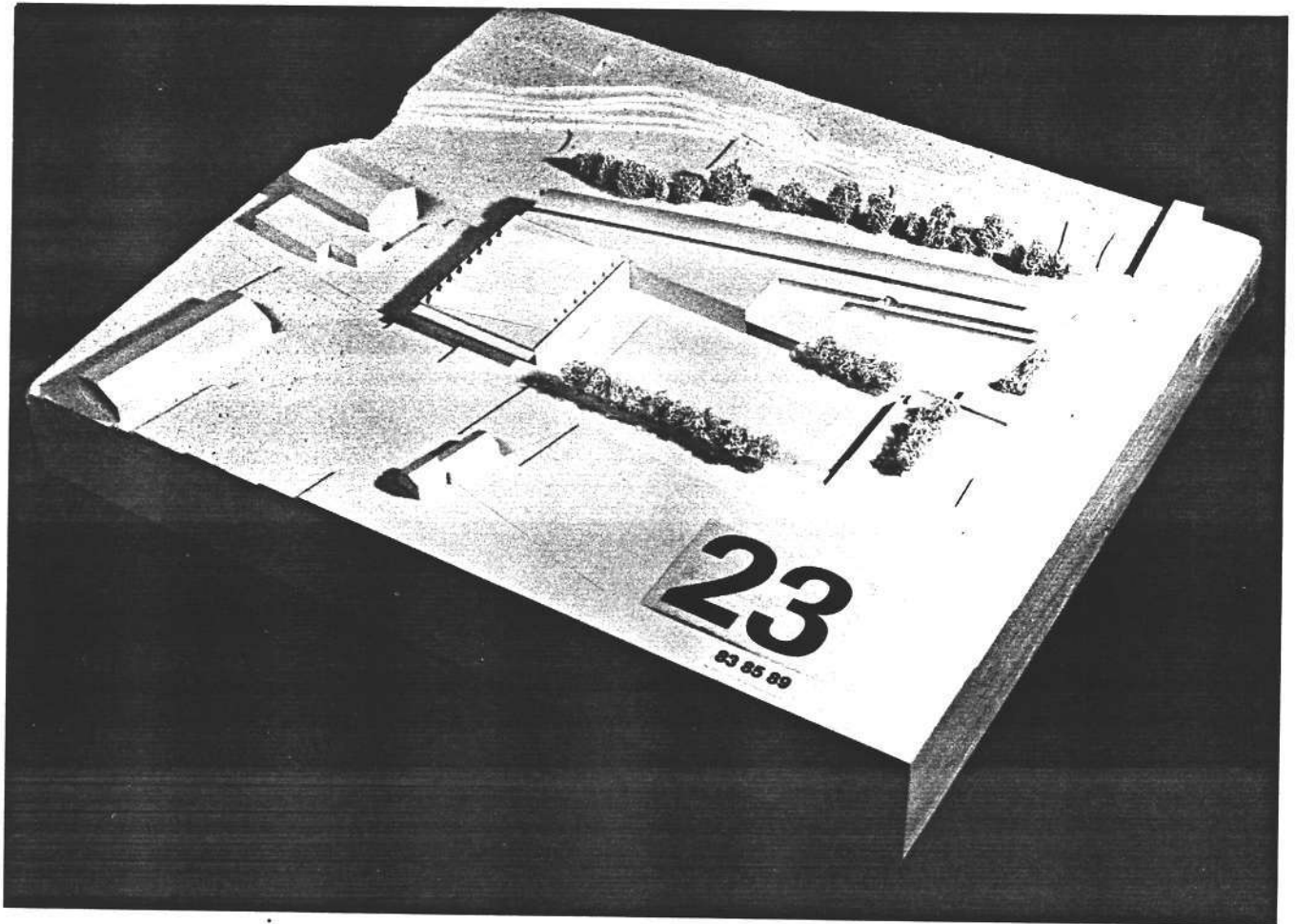
La disposition linéaire des classes, ordonnées par une structure légère et ponctuelle assurant une grande transparence, desservies par un couloir bien éclairé, est en soi intéressante. Toutefois, la proposition reste très schématique quant à la disposition des services, des vestiaires et des espaces de transition, ainsi que la terminaison nord, ce qui éloigne la proposition du monde de l'enfance. Le grand hall d'entrée reliant les trois corps de bâtiment est agrémenté par une grande rampe circulaire d'accès à l'étage; le parcours d'entrée apparaît toutefois problématique, ainsi que l'absence d'éclairage naturel suffisant.

Les espaces collectifs sont bien reconnus par une structure murale qui exprime la limite du complexe, sans toutefois permettre un éclairage suffisant.

La salle de gymnastique insérée dans le hall fonctionne bien et bénéficie d'une bonne lumière naturelle. L'emplacement de l'appartement du concierge comme "tour de contrôle" à l'entrée du préau est inadéquate. La réalisation par étapes est par ailleurs problématique.

Il est à regretter qu'une telle proposition de qualité ait dû qu'elle ne fasse pas état de la totalité des documents exigés pour une bonne compréhension du projet.

PROJET No 23 - 83 85 89



PROJET No 23 - 83 85 89
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

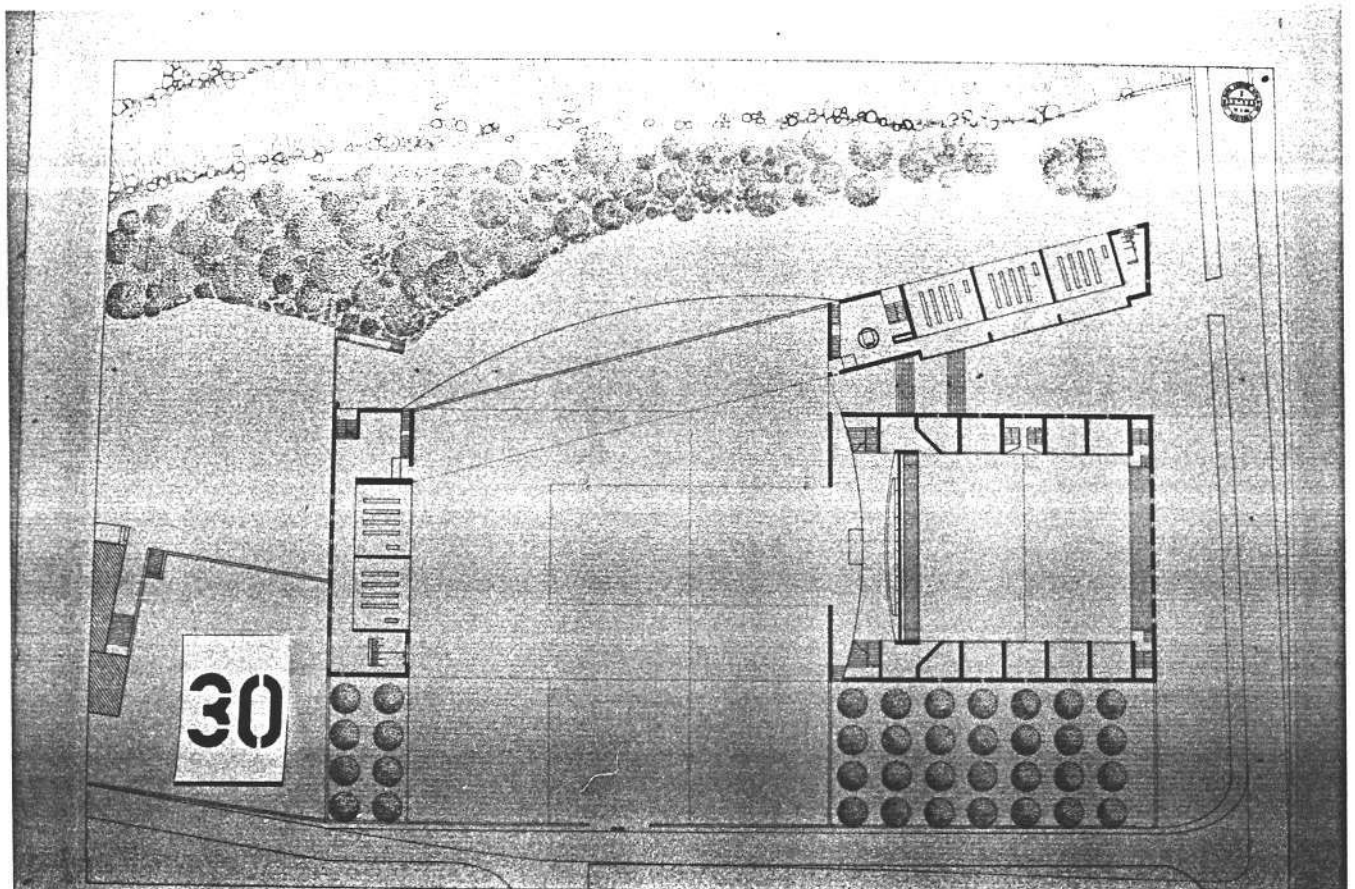
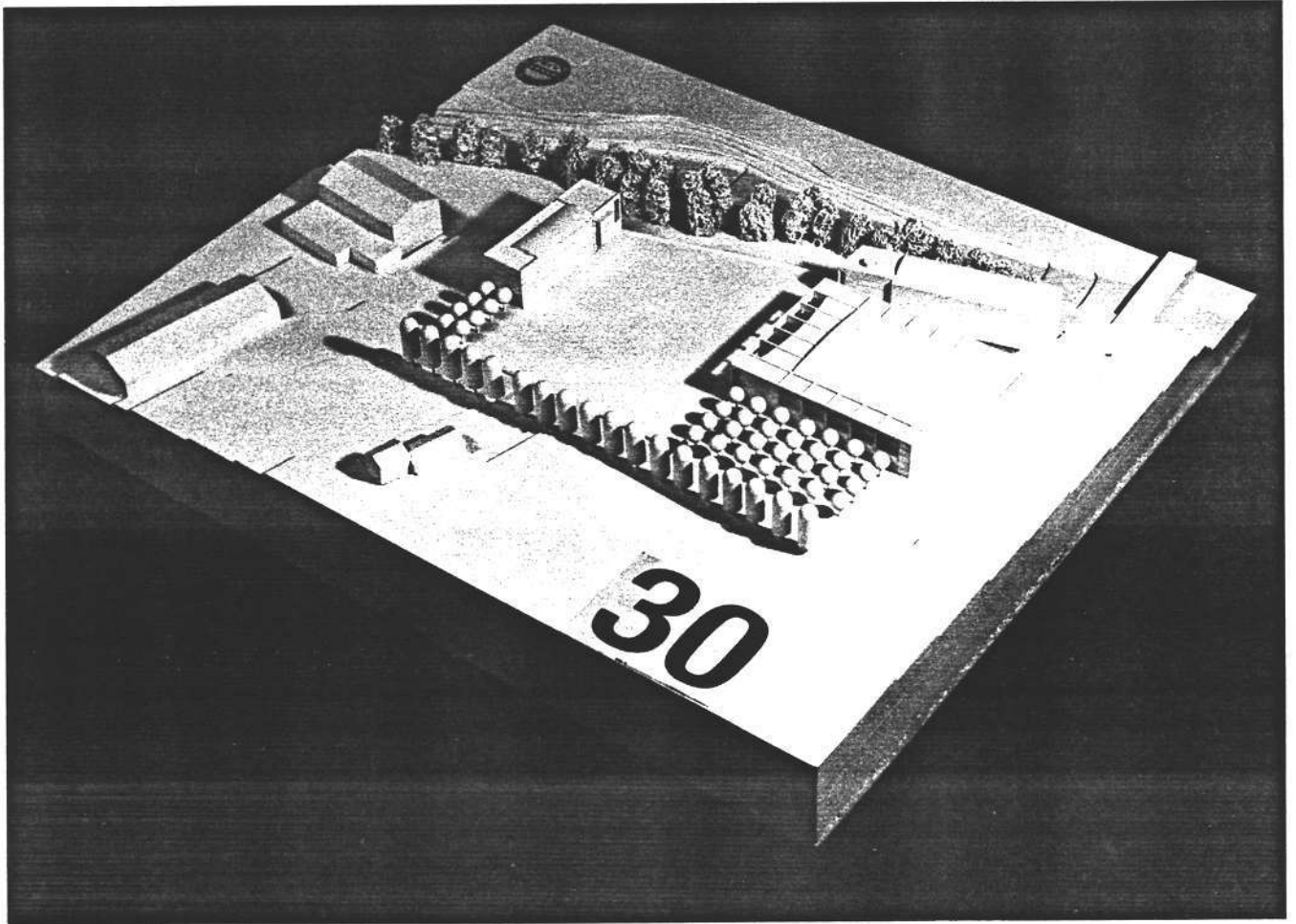
Le projet propose un préau extérieur en contrebas de la route, délimité au nord par la salle de gymnastique, alignée sur la route, et à l'est par un corps de bâtiment disposé le long de la Dranse où sont regroupées les salles de classe. Il met en relation les deux géométries de la route et de la rivière, en créant un espace d'articulation qui regroupe les espaces d'entrée et d'accueil. L'idée de créer un grand espace public de préau est affaiblie par les équipements sportifs.

La disposition linéaire des classes est intéressante : Elles sont regroupées trois par trois et orientées sur la Dranse et la vallée, et s'enrichissent d'espaces extérieurs qui créent une zone de tranquillité. Le couloir à l'ouest, animé par la séquence des vestiaires et des escaliers, s'ouvre sur le préau. Il est regrettable que le type choisi n'ait pas été poursuivi dans toute sa rigueur afin d'exprimer clairement l'articulation entre les deux corps de bâtiment, de façon à mieux définir l'entrée de l'ensemble. Dans ce sens, les classes enfantines et l'appartement du concierge sont des éléments contradictoires à la clarté recherchée.

De façon générale, le profil du projet tient peu compte du terrain naturel. D'autre part, l'espace d'entrée devrait être mieux qualifié dans son éclairage naturel.

L'entrée pour le public de la salle de gymnastique, mal proportionnée, apparaît problématique pour l'exploitation de la salle par les sociétés extérieures à l'école. L'éclairage naturel de la salle est insuffisant et la disposition des panneaux solaires semble arbitraire. Enfin, la proposition est affaiblie sans la réalisation de la deuxième étape.

PROJET No 30 - 73 75 28



PROJET No 30 - 73 75 28
--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le projet propose de créer une esplanade au centre du terrain, ouverte en balcon sur la Dranse. Cette esplanade donne accès à la salle de gymnastique située près de la route, et aux bâtiments de l'école situés près de la Dranse. Le projet modifie la hiérarchie entre salle de gymnastique et école : le bâtiment principal devient la salle, surdimensionnée pour devenir une véritable salle polyvalente, alors que l'école n'apparaît que comme une dépendance de cette salle. Cette proposition, en soi intéressante et développée, telle une salle polyvalente de grande ampleur avec une grande qualité de langage architectural n'est pas à l'échelle du programme. D'autre part, le parti de créer une esplanade devait logiquement conduire à une différenciation architecturale des deux bâtiments. Dans le projet, l'école apparaît en revanche comme un fragment détaché du volume de la salle, en reprenant les hauteurs de corniche et les alignements de façade. Dans l'ensemble, l'Esplanade possède une qualité "urbaine" qui contredit le programme de l'école (nécessité d'aménagements extérieurs pour le sport et pour la récréation).

Les classes offrent une bonne orientation vers la rivière et vers la vue au sud (seconde étape). La distribution générale apparaît toutefois difficile, obligeant à créer deux entrées séparées trop exigües. Les deux corps de classes, sur trois étages (hauteur sans doute excessive pour une petite école primaire), sont reliés par une aile en sous-sol regroupant les salles spéciales. Cette aile, construite sous l'Esplanade, est en soi criticable, en particulier pour son couloir non éclairé.

La salle est à considérer comme une véritable salle polyvalente, bien conçue dans la disposition des espaces d'accueil, des gradins et de la scène escamotable. L'entrée pour le public depuis l'Esplanade est bien organisée et dimensionnée, alors que l'accès depuis l'école apparaît plus problématique. Les vestiaires ne devraient pas se trouver sous la salle, mais si possible au même niveau.

6. PALMARES.

Conformément à l'article 45.2 de la norme SIA 152, le jury passe encore une fois en revue tous les projets y compris ceux qui ont été écartés dès le début du jugement.

Sur la base de l'analyse détaillée qu'il a faite des projets, il décide de les classer de la manière suivante :

1er rang	No 15	28 03 47
2ème rang	No 30	73 75 28
3ème rang	No 19	98 91 54
4ème rang	No 20	75 58 47
5ème rang	No 5	96 57 44
6ème rang	No 23	83 85 89
7ème rang	No 7	63 92 01
8ème rang	No 4	31 05 84

Le premier rang a été voté à l'unanimité, les autres à la majorité.

Sur la base de ce classement et tenant compte des remarques faites sur la conformité du projet par rapport au programme, il décide d'acheter le projet No :

20 - 75 58 47 d'un montant de Fr. 4'000.--.

et d'attribuer les prix suivants :

Le premier prix d'un montant de Fr. 12'000.--
au projet No 15 - 28 03 47

Le deuxième prix d'un montant de Fr. 9'000.--
au projet No 30 - 73 75 28

Le troisième prix d'un montant de au projet No 19 - 98 91 54	Fr. 8'000.--
Le quatrième prix d'un montant de au projet No 5 - 96 57 44	Fr. 7'000.--
Le cinquième prix d'un montant de au projet No 23 - 83 85 89	Fr. 6'000.--
Le sixième prix d'un montant de au projet No 7 - 63 92 01	Fr. 5'000.--
Le septième prix d'un montant de au projet No 4 - 31 05 84	Fr. 4'000.--

7. PROPOSITION DU JURY A L'ORGANISATEUR.

Au vu des résultats du présent concours et à l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage, conformément à l'article 47 de la norme SIA 152, l'attribution d'un mandat pour la poursuite des études

à l'auteur du projet No 15 - 28 03 47.

8. CONCLUSIONS ET REMARQUES GENERALES.

Arrivé au terme de son jugement, le jury constate que la participation a été élevée et que la contribution des architectes a été de bonne qualité. Le jury souhaite souligner la complexité du problème posé aux architectes par le site proposé. Le programme était clair et la difficulté principale du présent concours résidait dans la confrontation des projets par rapport à ce site. La position du terrain à la limite d'un espace faiblement bâti et à une assez grande distance du coeur du village, son orientation et ses ouvertures, possibles dans trois directions, n'ont pas facilité la tâche des concurrents.

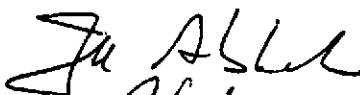
Malgré cette difficulté le jury se plaît à reconnaître la qualité des projets établis pour ce concours. Le niveau de l'ensemble des projets, malgré les critiques faites, est bon, voire très bon: il tient à remercier l'ensemble des concurrents pour l'intéressant travail qu'ils ont fourni.

De l'analyse de l'ensemble des projets, dans leur partie scolaire, il ressort que l'application stricte de la norme des 72 m² par classe induit une trop grande rigidité d'organisation et une diminution de la valeur d'usage des salles de classes et de leurs espaces annexes. Le jury souhaite qu'une plus grande liberté d'organisation entre les surfaces des classes et les surfaces de circulation soit donnée aux concurrents lors des prochains concours afin de mettre à disposition des enseignants des espaces différenciés ou modelables basés sur une surface totale de 144 m² (classe : 72 m² + circulation : 72 m²).

9. APPROBATION DU RAPPORT

Après un dernier contrôle et lecture du présent rapport le Jury l'approuve en y apposant sa signature le 12.04.1989 à ORSIERES.

- Jean-Marie ABBET



- Monique ARLETTAZ



- Bernard ATTINGER



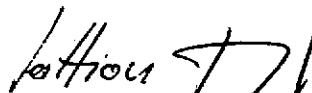
- Pierre-Alain CROSET



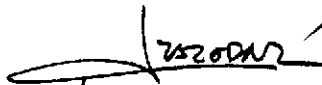
- Jean-Marcel DARBELLAY



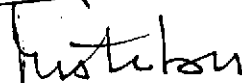
- Jean-François LATTION



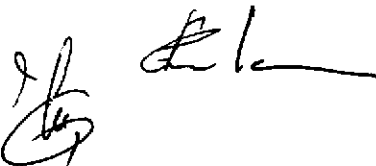
- Laurent MAYORAZ



- Patrick MESTELAN



- Catherine PRELAZ



- Yvan THEUX



- Livio VACCHINI



10. AUTEURS DES PROJETS PRIMES ET ACHETES.

L'ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets primés

- 1er prix 15 - 28 03 47 P. Schweizer architecte
EPFZ - SIA Sierre/Collaborateurs : H. Lumens -
M. Schnyder - R. Berclaz.
- 2ème prix No 30 - 73 75 28 Christian Beck - Monthey -
Collaborateurs Patrick Bernard - Marco Caravaglio
- Ralph Bisseger - Jean-Christophe Chatillon.
- 3ème prix No 19 - 98 91 54 Patrick Devanthery et Ines
Lamunière - Collaborateurs Lionel
Bionda/Alexandre Berger/Vincent Lipp Genève.
- 4ème prix No 5 - 96 57 44 Ariane Widmer - Nicolas
Pham Lausanne.
- 5ème prix No 23 - 83 85 89 Romaine De Kalbermatten
Renaud Genève.
- 6ème prix No 7 - 63 92 01 Vassaux Roland - Collab.
Branson/Fully. Vassaux Raymond - Clapasson
Maud - Pannatier Pascal.
- 7ème prix No 4 - 31 05 84 Denis Woeffray et Geneviève
Bonnard Lausanne.

PROJET ACHETE.

- No 20 - 75 58 47 Raymond Theler et Wyer
Christof - collaborateur C.
Albrecht Glis.

Orsières le 12.4.1989

Le Président du Jury
Bernard Attinger

11. **EXPOSITION.**

L'exposition des projets a lieu du

24 AVRIL au 3 MAI 1989

au rez-de-chaussée inférieur de la salle de gymnastique du cycle d'orientation située immédiatement au nord du terrain du concours.

Elle est ouverte :

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 17H30 à 20H00**

et le

**SAMEDI DE 14h00 à 17h00
(Fermé le dimanche)**

La remise des prix aura lieu le

25 avril 1989 à 18h30

Présence des membres du jury.

11. AUTEURS DES PROJETS.

<u>PROJET</u>	<u>DEVISES</u>	<u>NOMS DES AUTEURS</u>	
No 1	07 14 08	Renzo Martinella	Montana
No 2	16 04 68	Daniel Troger	Rarogne
NO 3	16 40 16	Jean-Gabriel Coudray Jean-Louis Schenkel	Vetroz Conthey
No 4	31 05 84	Denis Woeffray et Geniève Bonnard	Lausanne
No 5	96 57 44	Ariane Widmer et Nicolas Pham	Lausanne
No 6	54 10 42	Maurice Thétaz	Orsières
No 7	63 92 01	Roland Vassaux collaborateurs : Raymond Vassaux/Maud Clapasson/ Pascal Pannatier.	Branson/Fully
No 8	52 57 58	Urbain Kittel collaborateurs : Jean Kittel Jean-Albert Melly André- Marcel Epiney	Vissoie
No 9	04 64 23	De Paoli et Nicolazzi	Viège
No 10	37 19 64	Hartmut Holler Collaborateur Hanspeter Altorfer.	Brigue

PROJET DEVISES NOMS DES AUTEURS

No 11	44 52 63	Roland Chabbey et collab.	Botyre/Ayent
No 12	21 06 58	Hervé Dessimoz et collaborateur Dario Taschetta	Meyrin.
No 13	00 88 00	Patrick Pitteloud et Bernard Comte - col. Ph. Gallay	Sion.
No 14	36 07 02	Troillet Michel	Orsières.
No 15	28 03 47	Pierre Schweizer Collaborateurs : H. Lumens M.Schnyder/R. Berclaz.	Sierre.
No 16	34 51 56	J. Escher F.A. Meyer et C.T. Lin E Luisani et C. Branzino	Genève
No 17	44 66 88	M. CLivaz Y. Coppey et B. Coppey	Sion
No 18	35 86 94	Fabrice Franzetti Col. Roger Fellay et Catherine Biollay	Martigny
No 19	98 91 54	Patrick Devanthery et Inès Lamunière. Col. : Lionel Bionda/Alexandre Berger/Vincent Lipp	Genève
No 20	75 58 47	Raymond Theler et Cristof Wyer Col. C. Albrecht.	Glis
No 21	64 72 05	Architecture Membrez-Bonvin P.M. Bonvin et Rolf Fuchs	Sion
No 22	59 61 62	Albert Oggier	Sion
No 23	83 85 89	Romaine De Kalbermatten Renaud	Genève.

<u>PROJET</u>	<u>DEVISES</u>	<u>NOMS DES AUTEURS</u>	
No 24	11 09 81	J.-Pierre Braune et Fredy Fauchère	Sion
No 25	64 37 01	Elias Balzani	Brigue
No 26	22 25 71	Gilbert Favre-Collaborateurs Serge Ville et Véronique Pfiffer	Renens
No 27	66 12 01	J.-Paul et Alexandre Rausis	Martigny. Orsières.
No 28	14 04 01	P.-Alain Metrailler Collaborateur P.-Antoine Wanner et Cédric Demange	Sierre
No 29	21 04 81	Pierre Schmidt et Roger Van Boxem - collaboratrice Da- niela Di Tomasi	Sion
No 30	73 75 28	Christian Beck Collaborateurs : Patrick Bernard/Ralph Bisseger/Marco Caravaglio/J.-Christophe Chatillon	Monthey
No 31	71 37 05	Jacques Bugnon Collaborateur : Patrick Freiburghaus.	Genève